



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-065

PUBLIÉ LE 28 MARS 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-008 - 01-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP ANAA à NARBONNE (2 pages)	Page 4
R76-2016-12-14-009 - 02-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP CENTRE HOSPITALIER à CARCASSONNE (2 pages)	Page 7
R76-2016-12-16-039 - 03-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MAISON BLEUE à VILLENEUVE LES AVIGNON (2 pages)	Page 10
R76-2017-12-16-001 - 04-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation IEM LA CIGALE à NIMES (2 pages)	Page 13
R76-2017-03-16-004 - 05-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation IME ROCHEBELLE à ALES (2 pages)	Page 16
R76-2017-03-16-005 - 06-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation IME LES PLATANES à NIMES (2 pages)	Page 19
R76-2016-12-16-040 - 07-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD LA MAISON DE SECOURS à BESSEGES (2 pages)	Page 22
R76-2016-12-16-041 - 08-ARS - arrêté conjoint conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD LUMIERE ET PAIX à NIMES (2 pages)	Page 25
R76-2016-12-16-042 - 09-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MA MAISON à NIMES (2 pages)	Page 28
R76-2016-12-16-043 - 10-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD SOUBEIRAN à SAINT JEAN DU GARD (2 pages)	Page 31
R76-2016-12-16-044 - 11-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD RESIDENCE CHATEAU NOTRE DAME à PARIGNARGUES (2 pages)	Page 34
R76-2017-03-16-006 - 12-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation ESAT LA CEZARENQUE à CONCOULES (2 pages)	Page 37
R76-2016-12-16-045 - 13-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD SAINT JOSEPH à NIMES (2 pages)	Page 40
R76-2016-12-16-046 - 14-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MAISON DE SANTE PROTESTANTE MSP à ALES (2 pages)	Page 43
R76-2016-12-16-047 - 15-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD QUAI DE LA FONTAINE à NIMES (2 pages)	Page 46
R76-2016-12-16-048 - 16-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD LA CAPITELLE à SAINT CHAPTES (2 pages)	Page 49
R76-2016-12-16-049 - 17-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD LES OPALINES NIMES LES OLIVERS DE THALES à NIMES (2 pages)	Page 52
R76-2017-03-16-007 - 18-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation CEM à MONTRODAT (4 pages)	Page 55

R76-2017-03-16-008 - 19-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation ESAT BOULDOIRE à MONTRODAT (2 pages)	Page 60
R76-2017-03-27-001 - 20-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury Anatomie Physiologie (1 page)	Page 63
R76-2017-03-27-002 - 21-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury Histoire de la Danse (1 page)	Page 65
R76-2017-03-27-003 - 22-DRAC - arrêté portant nomination membre Jury Formation musicale (1 page)	Page 67
R76-2017-03-21-005 - 23-DIRECCTE - arrêté portant liste défenseurs syndicaux matière prud'homale (44 pages)	Page 69
R76-2017-03-24-003 - 24-ARS - arrêté modifié relatif composition du Conseil Territorial de Santé de l'Hérault (2 pages)	Page 114
R76-2017-03-24-004 - 25-ARS - arrêté conjoint autorisant médicalisation de 2 place Foyer de vie CHAMINADE à NARBONNE (4 pages)	Page 117
R76-2017-03-24-005 - 26-ARS - arrêté conjoint médicalisation de 2 places foyer de vie PENNAUTIER (4 pages)	Page 122
R76-2017-03-27-004 - 27-DREAL - arrêté portant subdélégation de signature du Dreal aux agents (6 pages)	Page 127
R76-2017-03-06-010 - 28-ARS - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement LABOSUD OC BIOLOGIE à Montpellier (8 pages)	Page 134
R76-2017-03-16-009 - 29-ARS -arrêté portant renouvellement de l'autorisation IEM LA CIGALE à NIMES (2 pages)	Page 143
R76-2017-03-16-010 - 30-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation IME ROCHEBELLE à ALES (2 pages)	Page 146
R76-2017-03-16-011 - 31-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation IME LES PLATANES à NIMES (2 pages)	Page 149
R76-2017-03-16-012 - 32-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation ESAT LA CEZARENQUE à CONCOULES (2 pages)	Page 152

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-008

01-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP ANAA à NARBONNE

*01- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP ANAA à NARBONNE géré
par l'Association narbonnaise pour les actions d'adaptation.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental de l'Aude -*

ARRETE CONJOINT
Portant renouvellement de l'autorisation
du Centre d'action médico-sociale précoce
« CAMSP ANAA » à NARBONNE
géré par l'ASSOCIATION NARBONNAISE POUR LES ACTIONS D'ADAPTATION

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil départemental de l'AUDE,

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- VU** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon – Midi –Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;
- VU** l'arrêté d'autorisation initial n°98-1445 du 22 juin 1998 portant création du Centre d'action médico-sociale précoce « CAMSP ANAA », situé à NARBONNE-11 géré par l'ASSOCIATION NARBONNAISE POUR LES ACTIONS D'ADAPTATION situé à NARBONNE-11;
- VU** le dernier arrêté d'autorisation n°2010-927 du 30 décembre 2010, relatif à l'établissement « CAMSP ANAA », portant la capacité à 35 places ;
- VU** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 4 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 02 mai 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental de l'AUDE pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice du pôle des solidarités départementales de l'AUDE,

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement « CAMSP ANAA», situé à NARBONNE - 11, est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 35 places.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : ASSOCIATION NARBONNAISE POUR LES ACTIONS D'ADAPTATION
N° FINESS EJ : 110786704

Identification de l'établissement principal : CAMSP ANAA
N° FINESS : 110003506

Code catégorie établissement : 190 - Centre action médico-sociale précoce

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
900	Action Médico-Sociale Précoce	808	Enfants d'Age Préscolaire	0-6 ans	19	Traitement et Cure Ambulatoire	35
TOTAL							35

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental de l'AUDE pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département de l'AUDE, et le Président de l'organisme gestionnaire ASSOCIATION NARBONNAISE POUR LES ACTIONS D'ADAPTATION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil départemental de l'AUDE.

A Montpellier, le 14/12/2016

La Directrice Générale

Monique CAVALIER

Présidente Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
Occitanie, le Directeur
Départemental de l'AUDE

Dr Jean-Jacques MONTAUDO

Le Président du Conseil départemental,

P. Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Samuel FOURNIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-14-009

02-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP CENTRE HOSPITALIER à CARCASSONNE

*02- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation CAMSP CENTRE HOSPITALIER à
CARCASSONNE géré par le Centre hospitalier de Carcassonne.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental de l'Aude -*

ARRETE CONJOINT
Portant renouvellement de l'autorisation
du Centre d'action médico-sociale précoce
« CAMSP CENTRE HOSPITALIER » à CARCASSONNE
géré par le CENTRE HOSPITALIER de CARCASSONNE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil départemental de l'AUDE,

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- VU** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon – Midi –Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;
- VU** l'arrêté d'autorisation initial n°93-0974 du 14 juin 1993 portant création du Centre d'action médico-sociale précoce « CAMSP CENTRE HOSPITALIER », situé à CARCASSONNE - 11 géré par le CENTRE HOSPITALIER de CARCASSONNE situé à CARCASSONNE - 11 ;
- VU** le dernier arrêté d'autorisation n°2015-1037 du 09 septembre 2015, relatif à l'établissement « CAMSP CENTRE HOSPITALIER », portant la capacité à 50 places ;
- VU** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 18 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 02 mai 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental de l'AUDE pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la directrice du pôle des solidarités départementales de l'AUDE,

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'établissement CAMSP CENTRE HOSPITALIER, situé à CARCASSONNE - 11, est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 50 places.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : CENTRE HOSPITALIER de CARCASSONNE
N° FINESS EJ : 110780061

Identification de l'établissement principal : CAMSP CENTRE HOSPITALIER
N° FINESS : 110791373

Code catégorie établissement : 190 - Centre action médico-sociale précoce

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
903	Action Médico-Sociale Précoce	806	Enfants d'Age Préscolaire	0-6 ans	19	Traitement et Cure Ambulatoire	50
TOTAL							50

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 7 : Le Délégué Départemental de l'AUDE pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département de l'AUDE, et le représentant de l'organisme gestionnaire CENTRE HOSPITALIER de CARCASSONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil départemental de l'AUDE.

A Montpellier, le 14/12/2016

La Directrice Générale

Monique CAVALIER

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, Le Directeur
Dr Jean-Jacques MORISSE

Le Président du Conseil départemental,

Le Président en par délégué,
Le Directeur Général des Services,

Samuel FOURNIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-039

03-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MAISON BLEUE à VILLENEUVE LES AVIGNON

*03- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MAISON BLEUE à
VILLENEUVE LES AVIGNON géré par la SARL LA DESIRADE.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUELEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) MAISON BLEUE A
VILLENEUVE LES AVIGNON GERE PAR LA SARL LA DESIRADE**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2001-295-28 du 22 octobre 2001 portant autorisation de régulation administrative d'une structure pour personnes âgées implantée à Villeneuve les Avignon ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 26/07/2016 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par la SARL La Désirade n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 09 novembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 26 juillet 2016 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Maison Bleue à Villeneuve les Avignon;

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard,

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Maison Bleue, situé à Villeneuve les Avignon (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 88 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

SARL La Désirade N° FINESS EJ: 300 011 756

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Maison Bleue N° FINESS : 300 011 764

Code catégorie établissement :

500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	88

Article 4 : L'établissement n'est pas habilité à l'aide sociale.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le gérant de la SARL La Désirade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Monique CAVALIER
Directrice Générale Adjointe
et par délégation

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-12-16-001

**04-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'
autorisation IEM LA CIGALE à NIMES**

*04-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation IEM LA CIGALE à NIMES
géré par l'association des parents et amis des enfants handicapés moteurs.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE L'INSTITUT
POUR DEFICIENT MOTEUR (I.E.M.) « LA CIGALE »
A NIMES (30)GERE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES
ENFANTS HANDICAPES MOTEURS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial n°950062 du 3 février 1995, relatif à l'IME « La cigale » situé à Nîmes (30) et géré par l'Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapés Moteurs, portant autorisation de fonctionnement de l'IME « La Cigale »;

VU le dernier arrêté n°2011 - 2199 du 22 décembre 2011, portant modification de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif « La Cigale » à Nîmes, géré par l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteur (A.P.A.E.H.M.) ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'I.E.M « La Cigale » à Nîmes a été réceptionné le 15 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 31 décembre 2015 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'I.E.M « La Cigale », situé à Nîmes (30) a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 53 places/lits.
L'âge du public accueilli est compris entre 6 à 20 ans.
Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

A.P.A.E.H.M N° FINESS EJ : 30 000 075 9

Identification de l'établissement principal:

I.E.M LA CIGALE N° FINESS : 30 078 054 1

Code catégorie établissement : 192 INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (I.E.M.)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	420	Déficiência Motrice avec Troubles Associés	6 à 20 ans	11	Hébergement complet Internat	14
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	420	Déficiência Motrice avec Troubles Associés	6 à 20 ans	13	Semi-Internat	22
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	500	Polyhandicap	6 à 20 ans	13	Semi-Internat	17

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-004

**05-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation
IME ROCHEBELLE à ALES**

*05- arrêté portant renouvellement de l' autorisation IME ROCHEBELLE à ALES géré par
l'Association des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI 30).
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF IME « ROCHEBELLE »
A ALES (30) GERE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES
HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS (U.N.A.P.E.I 30)**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial de 1968 portant création du Centre d'Entraînement au Travail de Rochebelle pour accueillir « 30 débilés mentaux profonds semi-éducables et 15 débilés moyens des deux sexes âgés de 14 à 20 ans » situé à Alès géré par l'A.A.P.E.I ;

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2011-2198 du 22 décembre 2011, relatif à l'établissement Institut Médico-Educatif IME « Rochebelle » situé à Alès (30), portant modification de l'autorisation de l'IME Rochebelle à Alès (30), géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Nîmes (30) a été réceptionné le 26 mars 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par l'U.N.A.P.E.I 30 n'ont pas permis de fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 31 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 7 juin 2016;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Nîmes (30);

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'établissement l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Alès (30) a été renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 43 places.
L'âge du public accueilli est compris entre 12 et 20 ans.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

U.N.A.P.E.I 30 N° FINESS EJ : 30 078 688 6

Identification de l'établissement principal:

IME ROCHEBELLE N° FINESS : 30 078 068 1

Code catégorie établissement : 183 Institut Médico-Educatif (I.M.E)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
902	Education Profession.& Soins Spécial. Enfants Handicapés	115	Retard Mental Moyen	12 à 20 ans	11	Hébergement Complet Internat	19
					13	Semi-Internat	24

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (U.N.A.P.E.I 30) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-005

06-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation
IME LES PLATANES à NIMES

*06- arrêté portant renouvellement de l' autorisation de l'IME LES PLATANES à NIMES géré par
l'Association d'aide aux enfants déficients mentaux.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) « LES PLATANES »
A NIMES (30) GERE PAR L'ASSOCIATION D'AIDE AUX ENFANTS
DEFICIENTS MENTAUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial n°930373 du 06 mai 1993, relatif à l'Institut Médico Educatif « Les Platanes » situé à Nîmes géré par l'Association d'Aide aux Enfants Déficiants Mentaux, portant agrément de l'IME « Les Platanes »;

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2015-654 du 26 février 2015 portant autorisation d'extension de capacité de 3 places de semi-internat de l'Institut Médico-Educatif (IME) « LES PLATANES » à Nîmes géré par l'association d'aide aux enfants déficients mentaux, portant la capacité du service de 72 à 75 places;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'IME Les platanes à Nîmes a été réceptionné le 24 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 31 décembre 2015 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'IME Les platanes, situé à Nîmes (30) a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 75 places.
L'âge du public accueilli est compris entre 5 ans et 20 ans.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association d'Aide aux Enfants Déficients Mentaux N° FINESS EJ : 300 000 411

Identification de l'établissement principal:

IME Les platanes N° FINESS : 300 780 707

Code catégorie établissement : 183 Institut Médico-Educatif (IME)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
901	Educ.générale et soins spéc. Enfants Handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	5 à 14 ans	13	Semi-Internat	38
902	Educ.profession.et soins spéc. Enfants Handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	14 à 20 ans	13	Semi-Internat	33
654	Hébergement Spécialisé pour enfants et ado.handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	5 à 20 ans	15	Placement en famille d'accueil	4

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association d'Aide aux Enfants Déficients Mentaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-040

**07-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'
autorisation EHPAD LA MAISON DE SECOURS à
BESSEGES**

*07- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD LA MAISON DE SECOURS
à BESSEGES géré par l'Association maison de secours.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) LA MAISON DE SECOURS A BESSEGES GERE PAR
L'ASSOCIATION MAISON DE SECOURS**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n° 2009-205-11 du 24 juillet 2009, portant modification de l'arrêté du 14 février 2008 n°2008-46-17 relatif à l'établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes LA MAISON DE SECOURS à Bessèges ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 18 avril 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par la Maison Secours n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 17 décembre 2015 un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 16 juin 2016 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD La Maison de Secours à Bessèges;

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Maison de Secours, situé à Bessèges (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 122 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : L'association Maison De Secours N° FINESS EJ : 300 000 486

Identification de l'établissement principal : L'EHPAD Maison de Secours N° FINESS : 300 781 044

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	107
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	9
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	6

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 116 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de l'association Maison De Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, L'Adjoint
Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORPOISSE

Le Président du Conseil Départemental



Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-041

08-ARS - arrêté conjoint conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD LUMIERE ET PAIX à NIMES

*08- arrêté conjoint conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD LUMIERE ET PAIX
à NIMES géré par la Société protestante Amis des Pauvres.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LUMIERE ET PAIX A
NIMES GERE PAR LA SOCIETE PROTESTANTE AMIS DES PAUVRES**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°96-01162 du 24 avril 1996 portant autorisation d'extension de 16 lits de la section de cure médicale, au sein de la Maison de Retraite « Lumière et Paix » à Nîmes ;
- Vu** l'arrêté du 28 avril 2005 portant habilitation à l'aide sociale des lits d'hébergements temporaire et des places d'accueil de jour de la Maison de Retraite « Lumière et Paix » à Nîmes ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 05 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 03 août 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Lumière et Paix, situé à Nîmes (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 102 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Société Protestante Amis Des Pauvres N° FINESS EJ: 300 785 219

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Lumière et Paix N° FINESS : 300 781 481

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	80
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	PAD	21	Accueil de jour	12
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	10*

*sur 10 places d'accueil temporaires autorisées seules 6 sont financées.

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 90 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de la Société Protestante Amis Des Pauvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, Le Directeur Général Adjoint
Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental


Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-042

09-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MA MAISON à NIMES

*09- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MA MAISON à NIMES
géré par l'Association Les Amis de la maison de retraite Ma Maison.*

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) MA MAISON A NIMES GERE PAR
L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE MA MAISON**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2007-164-9 du 13 juin 2007 relatif à l'autorisation sollicitée par l'association « Les Amis de la Maison de Retraite Ma Maison » en vue de l'extension de 20 lits et places dont 14 lits d'hébergement permanent et 6 places d'accueil de jour à l'EHPAD « Ma Maison » à Nîmes ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 30 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 03 août 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Ma Maison, situé à Nîmes (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 134 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association les Amis de la Maison de Retraite Ma Maison N° FINESS EJ: 300 000 791

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Ma Maison N° FINESS : 300 783 487

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	124
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	10

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 124 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard et le président de l'association Les Amis de la Maison de Retraite Ma Maison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, déléguation L. 1110 du 17/07/2010 et arrêté conjoint

Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques ESCOFFIER

Le Président du Conseil Départemental



Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-043

10-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'
autorisation EHPAD SOUBEIRAN à SAINT JEAN DU
GARD

*10- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD SOUBEIRAN à SAINT
JEAN DU GARD géré par l'Association résidence SOUBEIRAN.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) RESIDENCE SOUBEIRAN A SAINT JEAN DU
GARD GERE PAR L'ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 7 avril 1988 portant extension de 20 places dont 10 d'hébergement temporaire à la maison de retraite « Résidence Soubeiran » à Saint Jean du Gard est agréée ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la décision n°2015-697 du 19 mai 2015 de labellisation provisoire d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD Résidence Soubeiran à Saint Jean du Gard (30) ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 16 mars 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 03 août 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Résidence Soubeiran, situé à Saint Jean du Gard (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 81 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association Résidence Soubeiran N° FINESS EJ : 300 000 858

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Résidence Soubeiran N° FINESS : 300 783 578

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	15
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	1
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	2
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	6
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	57
dont		dont		dont		
961	Pôles d'activité et de soins adaptés (14 places)	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	0

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 75 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de l'Association Résidence Soubeiran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale,
Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, Le Directeur Général Adjoint
Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-044

**11-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de
l'autorisation EHPAD RESIDENCE CHATEAU NOTRE
DAME à PARIGNARGUES**

*11- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD RESIDENCE CHATEAU
NOTRE DAME à PARIGNARGUES géré par la S.A. ORPEA.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) RESIDENCE CHATEAU NOTRE DAME A
PARIGNARGUES GERE PAR LA S.A ORPEA**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2014-2228 du 19 novembre 2014 portant autorisation de réouverture de l'EHPAD « Résidence Château Notre Dame » à Parignargues géré par la S.A ORPEA ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 27 juin 2016 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par la S.A ORPEA n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 21 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 27 juin 2016 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Résidence Château Notre Dame à Parignargues;

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Résidence Château Notre Dame, situé à Parignargues (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 84 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

S.A ORPEA N° FINESS EJ: 920 030 152

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Résidence Château Notre Dame N° FINESS : 300 783 669

Code catégorie établissement :

500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	66
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	14
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	4

Article 4 : L'établissement n'est pas habilité à l'aide sociale.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de la S.A ORPEA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 15/12/2016

La Directrice Générale

Pour le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation, Directeur Général Adjoint

Monique CAVALIER

Dr Jean-Christophe POISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-006

12-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'
autorisation ESAT LA CEZARENQUE à CONCOULES

*12- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation ESAT LA CEZARENQUE à
CONCOULES géré par l'Association régionale d'entraide diversifiée (ARED).
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
(E.S.A.T.) « LA CEZARENQUE » A CONCOULES (30)
GERE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE D'ENTRAIDE DIVERSIFIEE (ARED)**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial du 23 novembre 1976 portant agrément à la Ferme d'Aide par le Travail située à Concoules (30);

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2007-284-2 du 11 octobre 2007, relatif à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) géré par l'ARED, modifiant l'arrêté n° 2007-274-9 d'autorisation d'extension de capacité de 8 places à l'établissement et service d'aide par le travail « La Cézarenque »;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) a été réceptionné le 4 février 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par l'Association Régionale d'Entraide Diversifiée (ARED) n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 15 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 27 mai 2016 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30);

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) a été renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 90 places.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

ARED N° FINESS EJ : 30 000 091 6

Identification de l'établissement principal:

ESAT LA CEZARENQUE N° FINESS : 30 078 393 3

Code catégorie établissement : 246 Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
908	Aide par le Travail pour Adultes Handicapés	010	Tous Types de Déficiences Pers. Handicap. (sans autre indic.)	13	Semi-Internat	90

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association Régionale d'Entraide Diversifiée (ARED) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le. 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse


Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-045

13-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD SAINT JOSEPH à NIMES

*13- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD SAINT JOSEPH à NIMES
géré par la Croix rouge française.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) SAINT JOSEPH A
NIMES GERE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté 14 avril 1997 portant extension de 8 lits à la maison de retraite « St Joseph » à Nîmes est agréée, la capacité totale de l'établissement est ainsi portée à 63 lits.
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon – Midi –Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 08 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 23 février 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Saint Joseph, situé à Nîmes (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 63 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Croix Rouge Française N° FINESS EJ: 750 721 334

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Saint Joseph N° FINESS: 300 784 675

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	63

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 63 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de la Croix Rouge Française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation
Monique CAVALIER
Directrice Générale Adjointe

Dr Jean-Jacques MORRISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-046

14-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'
autorisation EHPAD MAISON DE SANTE
PROTESTANTE MSP à ALES

*14- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD MAISON DE SANTE
PROTESTANTE MSP à ALES géré par l'association maison de santé protestante à Alès.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
(EHPAD) MAISON DE SANTE PROTESTANTE (MSP) A ALES GERE PAR
L'ASSOCIATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE (MSP) A ALES**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2016-352 du 11 janvier 2016 portant autorisation de réouverture de l'EHPAD Maison de Santé Protestante d'Alès géré par l'association Maison de Santé Protestante à Alès ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon – Midi –Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 02/11/2016 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par l'association Maison de Santé Protestante n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 21 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 7 novembre 2016;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Maison de Santé Protestante à Alès ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETEM

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Maison de Santé Protestante, situé à Alès (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 75 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

L'association Maison de Santé Protestante d'Alès N° FINESS EJ: 300 000 106

Identification de l'établissement principal :

EHPAD Maison de Santé Protestante, N° FINESS : 300 785 185

Code catégorie établissement :

500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	57
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	13
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	5

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 75 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de l'association Maison de Santé Protestante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale
pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Monique CAVALIER
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-047

15-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD QUAI DE LA FONTAINE à NIMES

*15- arrêté conjoint portant renouvellement de l' autorisation EHPAD QUAI DE LA FONTAINE à
NIMES géré par l'association oeuvre de la maison de santé protestante.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPENDANTES (EHPAD) QUAI DE LA FONTAINE A NIMES GERE PAR
L'ASSOCIATION ŒUVRE DE LA MAISON DE SANTE PROTESTANTE**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard n°94/00933 du 26 avril 1994 portant transformation de 30 lits de maison de retraite en lits de cure médicale à la Maison de Santé Protestante de Nîmes ;
- Vu** la décision n°2012-2264 du 13 décembre 2012 de labellisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD Quai de la Fontaine à Nîmes (30) géré par l'association Maison de Santé Protestante Evangélique de Nîmes ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 14 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 03 août 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETEM

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Quai de la fontaine, situé à Nîmes (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 81 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association Œuvre de la Maison de Sante Protestante
N° FINESS EJ: 300 000 098

Identification de l'établissement principal :

Quai de la fontaine
N° FINESS : 300 785 193

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	10
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	71
dont:		dont:		dont:		
961	Pôle d'activité et de soins adaptés (14 places)	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	0

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 71 places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de l'Association Œuvre de la Maison de Sante Protestante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-048

16-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de
l'autorisation EHPAD LA CAPITELLE à SAINT
CHAPTES

*16- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD LA CAPITELLE à SAINT
CHAPTES géré par la SARL CARPE DIEM.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUELEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LA CAPITELLE A
SAINT CHAPTES GERE PAR LA SARL CARPE DIEM**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon – Midi –Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016 ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2003-350-22 du 16 décembre 2003 portant autorisation d'extension de 8 lits de la maison de retraite privée « La Capitelle » à St Chaptes ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 31 août 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par la SARL Carpe Diem n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 09 novembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 17 novembre 2015 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD La Capitelle à Saint Chaptes ;

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD La Capitelle, situé à Saint Chaptès (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 38 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

SARL Carpe Diem N° FINESS EJ: 300 001 872

Identification de l'établissement principal :

EHPAD La Capitelle, N° FINESS : 300 788 239

Code catégorie établissement :

500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	38

Article 4 : L'établissement n'est pas habilité à l'aide sociale.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du département du Gard et le gérant de la SARL Carpe Diem sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard.

Le 15/12/2016

La Directrice Générale

Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégué Général Adjoint
Monique CAVALIER

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-12-16-049

17-ARS - arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD LES OPALINES NIMES LES OLIVERS DE THALES à NIMES

*17- arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation EHPAD LES OPALINES NIMES LES
OLIVERS DE THALES à NIMES géré par la société de gestion des maison de retraites (SGMR)
NEW CO.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et
par M. le Président du Conseil départemental du Gard -*

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE
L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LES OPALINES
NIMES LES OLIVERS DE THALES A NIMES GERE PAR LA SOCIETE
DE GESTION DES MAISONS DE RETRAITES (SGMR) NEW CO**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Gard,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie, issue du regroupement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n° 2014-640 du 23 juillet 2014 portant cession des autorisations de gestion et changement de dénomination sociale de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « les Olivier de Thalès » à Nîmes ;
- Vu** la décision n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 du 26 août 2016 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'il est établi que l'établissement a régulièrement été autorisé avant la publication de la loi du 2 janvier 2002 ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe a été réceptionné le 30 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 03 août 2016 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation

SUR PROPOSITION du délégué départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du directeur général des services du département du Gard.

ARRETENT

Article 1 : L'autorisation accordée à l'EHPAD Les Opalines Nîmes Les Olivers de Thalès, situé à Nîmes (30), est renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 75 places/lits.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

SGMR New Co N° FINESS EJ: 788 674 919

Identification de l'établissement principal :

Les Opalines Nîmes Les Olivers de Thalès N° FINESS : 300 788 460

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	PAD	11	Hébergement complet internat	64
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	11

Article 4 : L'établissement n'est pas habilité à l'aide sociale.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 8 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Occitanie, le Président du département du Gard, et le président de la SGMR New Co sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental du Gard

Le 16/12/2016

La Directrice Générale

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Adjoint

Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MOURPOISSE

Le Président du Conseil Départemental

Denis BOUAD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-007

**18-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation
CEM à MONTRODAT**

*18-arrêté portant renouvellement de l'autorisation CEM à MONTRODAT géré par l'association
lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux.*

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

**ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DU CENTRE
D'ÉDUCATION MOTRICE (CEM) À MONTRODAT (48 100) GÉRÉ PAR
L'ASSOCIATION LOZÉRIENNE DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX SOCIAUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté d'autorisation initial du 12 juillet 1968 portant création du CEM, situé à Montrodât (48 100) géré par L'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux ;

VU le dernier arrêté d'autorisation du 14 octobre 1992, relatif au CEM de Montrodât, portant sa capacité à 121 places d'internat et 14 places d'externat ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe du CEM de Montrodât été réceptionné le 30 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par le CEM de Montrodât n'ont pas permis de fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 16 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement d'autorisation et d'habilitation a bien été déposé par le gestionnaire le 15 juin 2016 ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

Délégation départementale de la LOZÈRE

1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2^{ème} étage

CS 90136 48005 MENDE CEDEX - Tél : 04 66 49 40 70

www.ars.occitanie.sante.fr

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation du CEM de Montrodats ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental par intérim de la Lozère pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée au CEM situé à Montrodats (48 100), a été renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 135 places.
L'âge du public accueilli est compris entre 0 et 25 ans.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

NOM de l'OG : Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux
N° FINESS EJ : 48 078 210 1

Identification de l'établissement principal:

NOM de l'ETS : CEM de Montrodats
N° FINESS : 48 078 004 8

Code catégorie établissement : 192 Etablissement pour Déficiant Moteur

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
901	Education Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés	410	Déficience Motrice sans Troubles associés	0 à 25 ans	11	Internat	121
					14	Externat	14

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Agence Régionale de Santé Occitanie

Délégation départementale de la LOZÈRE

1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2^{ème} étage

CS 90136 48005 MENDE CEDEX - Tél : 04 66 49 40 70

www.ars.occitanie.sante.fr

Article 7 : Le Délégué Départemental par intérim du département de la Lozère pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A MONTPELLIER, LE 16 MARS 2017

La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie


Olivia LEVRIER

Agence Régionale de Santé Occitanie

Délégation départementale de la LOZÈRE

1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2^{ème} étage

CS 90136 48005 MENDE CEDEX - Tél : 04 66 49 40 70

www.ars.occitanie.sante.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-008

19-ARS - arrêté portant renouvellement de l' autorisation ESAT BOULDOIRE à MONTRODAT

*19- arrêté portant renouvellement de l' autorisation ESAT BOULDOIRE à MONTRODAT géré
par l'association LE CLOS DU NID.*

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

ARRÊTÉ PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) « BOULDOIRE» À MONTRODAT (48100) GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION LE CLOS DU NID

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 960015 du 25 janvier 1996 portant augmentation de la capacité du C.A.T. « Bouloire» 48100 Montrodat et portant sa capacité à 65 places ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que les ESMS autorisés à la date du 3 janvier 2002 sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'ESAT « Bouloire» 48100 Montrodat a été réceptionné le 30 janvier 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 16 décembre 2015 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'ESAT « Bouloire» 48100 Montrodat ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental par intérim du département de la Lozère pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Agence Régionale de Santé Occitanie

Délégation départementale de la LOZÈRE

1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2^{ème} étage

CS 90136 48005 MENDE CEDEX - Tél : 04 66 49 40 70

www.ars.occitanie.sante.fr

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'établissement ESAT «Bouldoire» 48100 MONTRODAT a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de **65 places**.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

NOM de l'OG : ASSOCIATION LE CLOS DU NID

N° FINESS EJ : 48 078 211 9

Identification de l'établissement principal:

NOM de l'ETS : ESAT «Bouldoire»

N° FINESS : 48 078 042 8

Code catégorie établissement : 246 Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
908	Aide pour le travail pour adultes handicapés	010	Tous types de déficiences personnes handicapées	14	Externat	65

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires.

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental par intérim du département de la Lozère pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association Le Clos du Nid sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A MONTPELLIER, LE **16 MARS 2017**

P/La Directrice Générale

Et par délégation

La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Olivia LEVRIER

Agence Régionale de Santé Occitanie

Délégation départementale de la LOZÈRE

1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2^{ème} étage

CS 90136 48005 MENDE CEDEX - Tél : 04 66 49 40 70

www.ars.occitanie.sante.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-27-001

20-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury
Anatomie Physiologie

*20- arrêté portant nomination des membres du Jury du diplôme d'Etat de professeur de danse
pour les épreuves de l'unité de valeur Anatomie Physiologie.
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Anatomie Physiologie

Le Préfet de la Région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

AR R E T E

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Anatomie Physiologie**, dont les épreuves se dérouleront le 10 mai 2017, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Agnès DE LAGAUSIE, présidente du jury
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse
- Madame Anne DEBREILLY
Professeur d'Anatomie au Centre James Carlès de Toulouse
- Madame Marine COMBRADE
Spécialiste, personnalité qualifiée

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **27 MARS 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-27-002

21-DRAC - arrêté portant nomination membres Jury
Histoire de la Danse

*21- Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour
les épreuves de l'unité de valeur Histoire de la Danse.
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Histoire de la Danse

Le Préfet de la Région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Histoire de la Danse**, dont les épreuves se dérouleront le 10 mai 2017, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Agnès DE LAGAUSIE, présidente du jury
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse
- Monsieur Gilles JACINTO
Professeur d'Histoire de la Danse au Centre James Carlès de Toulouse
- Madame Geisha FONTAINE
Spécialiste, personnalité qualifiée

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le 27 MARS 2017



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-27-003

22-DRAC - arrêté portant nomination membre Jury
Formation musicale

*22- arrêté portant nomination des membre du Jury du diplôme d'Etat de professeur de danse pour
les épreuves de l'unité de valeur Formation musicale.
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Formation musicale

Le Préfet de la Région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'Etat de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Formation musicale**, dont les épreuves se dérouleront le 11 mai 2017, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Agnès DE LAG AUSIE, présidente du jury
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse
- Monsieur Jean-Marc PADOVANI
Formateur au Centre James Carlès de Toulouse
- Monsieur Florent TISSEYRE
Spécialiste, personnalité qualifiée

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **27 MARS 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-21-005

23-DIRECCTE - arrêté portant liste défenseurs syndicaux matière prud'homale

*23-arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud'homale.*

*- signé par M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de la région Occitanie -*



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi
Pôle politique du travail

Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu les articles L.1453.4, et R.1453.2 et suivants du code du travail ;

Vu les articles 258 et 259 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 instituant les articles D. 1453-2-1 à D.1453-2-9 du code du travail ;

Vu l'instruction DGT du 18 juillet 2016 relative aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de la région Occitanie du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 portant publication de la liste des défenseurs syndicaux en matière prud'homale ;

Vu les propositions de candidatures émanant des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs pour la région Occitanie parvenues à la DIRECCTE Occitanie ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} :

La liste des défenseurs syndicaux désignés pour assister ou représenter à titre gratuit en matière prud'homale les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel de la région Occitanie est établie conformément aux deux annexes jointes :

- Annexe 1 Défenseurs désignés par les organisations syndicales de salariés
- Annexe 2 Défenseurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs

Article 2

La durée du mandat des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} août 2016

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à cet objet

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 21 mars 2017

Pour le préfet de la région Occitanie,
Par délégation,

Le directeur régional des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi,

Signé

Christophe LEROUGE

Annexes de l'Arrêté portant publication de la liste des défenseurs syndicaux du 13 décembre 2016

Liste des défenseurs syndicaux pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2020

ANNEXE 1 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
ATIA Abdallazar	Inspecteur	CGT	Ariège	3 Avenue de la Halte 09340 VERNIOLLE	06 64 95 75 93	abdallazar@orange.fr
ABADIE Henri	Retraité	CFDT	OCCITANIE	12 avenue des Bourious 81660 PONT DE L'ARN	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
ABAUZIT Richard	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	111, rue du Faubourg 34070 Montpellier	04 67 69 93 79	abauzit.gossez@wanadoo.fr
AKKABA Aïcha	Préparatrice de commandes	UNSA	OCCITANIE	4 rue Berthe Morisot 34500 Béziers	06 58 93 40 65	aicha.akkaba@orange.fr
ALBERT-SALAS Bérangère	Conseiller clientèle	CFE-CGC	Tarn	Le Fédie - Las Taillades - 81310 PEYROLE	06 67 56 51 14	berengere81@gmail.com
ALLAOUI Samira	Téléconseillère	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 69 77 11 52	samira.marot@gmail.com

ALLIES Cédric	Responsable commercial	CFE CGC	OCCITANIE	93 bis avenue de Saint-Pons 11120 ST MARCEL	06 52 85 21 93	cedricallies7@gmail.com
ALZUYETA Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	7 rue des Amandiers 30300 JONQUIERES ST VINCENT	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
ANDREU Marc georges Maurice	Ingénieur	CFE-CGC	OCCITANIE	184 Rte de Revel App 2A Résidence Les Trémières 31400 Toulouse	06 28 35 75 02	marcandreu@free.fr
ANQUEZ Pascal	Juriste	CFTC	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées- Orientales	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 99 01 87 24	cjpgard@orange.fr
ANTONIO Pascale	En invalidité	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	05 63 81 58 13	
ARCHER Georges	Chauffeur routier	CGT	Lot	ruelle de la Tour Savanac 46090 LAMAGDELAINE	06 61 97 81 43	georges.archer@bbox.fr
ARNAL PHILIPPART Régis	Agent hygiène sécurité environnement services généraux	CFTC	Hautes-Pyrénées	69, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN	06 24 45 06 16	
ARSEGUET DELPECH Valérie	Conseillère en protection sociale	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA de Haute Garonne Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse.	06.81.09.57.77	valerie.arseguetdelpech@general.com
ASTRUC Claude	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 99 56 80	

ASTUGUE Céline	Maître ouvrier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	cilou.astugue@gmail.com
AUBRY Stéphane	Agent - Administration Pénitentiaire	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 88 97 82 53	aubry.sbab@orange.fr
AYACHE Philippe	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 89 32 95 68 05 61 35 33 96	philippe.ayache@airbus.com philippe_ayache@orange.fr
BADETS Jacques	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	4 rue de La République 65430 SOUES	06 77 04 11 73	bad_jac65@orange.fr
BADIA Régine	Retraîtée	CGT	Hautes-Pyrénées	2 rue André Fourcade 65000 TARBES	06 62 44 17 65	tequina@hotmail.fr
BALEZ William	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 61 34 16 97	balez.william@bbox.fr
BANDRES Patricia	Chef de Projet télécoms	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	06.71.60.30.23	patricia.bandres@orange.com
BARRIO Patrick	Conducteur Routier	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 13 63 69 17	
BARTHES Jean-Louis	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr

BAUZOU Henry	Technicien forestier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Serres sur Arget 09000	06 22 64 46 11	henri.bauzou@ariede.gouv.fr
BAYARRI Lionel	Informaticien	CFDT	OCCITANIE	Chemin de la Guiranne 30640 BEAUVOISIN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BAZRI-LAMOUR Nadia	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 28 34 31 33	nadia.bazri@gmail.com
BEAUDOIN Boris	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 08 77 36 44	boris.beaudoin@orange.fr
BEDU Martine	Retraitée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
BEGON Michel	Technicien cabine aeronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 12 67 40 49	begon.michel@laposte.net
BELLIVIER Gilles	Opérateur commande numérique	CGT	Lot	Hameau de Vedrone 46160 Gréalou	06 83 02 32 72	gilles.bellivier@sfr.fr
BENKEMOUN Michel	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 bis rue André DERAIN 66000 PERPIGNAN	04 68 61 53 93	m.benkemoun@laposte.net
BENMOUFFOK Abdelhamid	Technicien réseau	CGT	Haute-Garonne	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 86 27 85 40	benmouffok.cofelyineo@gmail.com

BENYOUCEF Othman	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	11 rue d'Hyères 31500 TOULOUSE	06 17 23 21 49	o.benyoucef@gmail.com
BERGOUGNOUX Jean-Louis	Technicien de recherche production	CGT	Lot	Notre Dame Allée des thermes 19500 Meyssac	06 30 05 44 28	jl.bergougnoux@wanadoo.fr
BERNARD Thierry	Ouvrier BTP	CGT	Ariège	Cibeau 09700 LA BASTIDE DE LORDAT	06 73 31 53 15	titibernard09@gmail.com
BERNOU Jean- Bernard	Livreur	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 33 86 73 76	jbl.bernou@wanadoo.fr
BERRY Nicolas	Ouvrier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 79 25 56 42	nicopol31100@gmail.com
BESSON Corrine	Chef de service éducatif	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
BETTINI Jean-Marie	Agent Territorial	FO	Ariège	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	06 11 32 01 85	
BEZES Didier	Retraité	CGT	Aveyron	637 chemin de l'hermitage 12400 St-Affrique	06 84 46 50 94	didier.bezes@wanadoo.fr
BIRIOUKOFF Gilles	Enseignant	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 16 35 49 19	gilles.birioukoff@cgt-ep.org

BIROBENT Frédéric	Aide-Soignant	CGT	Ariège	90 rue de l'Estrique 09100 BEZAC	06 45 27 78 71	udcgt.frederic@orange.fr
BLANC Jean-Louis	Technicien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 79 63 22 20	assidut.1104@orange.fr
BLANCAFORT Patrick François Noël	Directeur d'agence	CFE-CGC	OCCITANIE	lieu Dit "SERRE" 31510 LOURDE	06 14 60 90 59	patrickblancafort@orange.fr
BLON Sébastien	Informaticien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	09 80 77 18 09	seb.cgt@blon.net
BOLLE SEVERAC MARION	Responsable de magasin	CFDT	OCCITANIE	21 , La JONQUIERA 11570 PALAJA	06.34 09 82 36	mbwcommunication@gmail.com
BORDANODO Christian	Employé de banque	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 20 58 90 68	christian.bordanodo@free.fr
BOULET Jean-Claude	Retraité	CFDT	OCCITANIE	23 rue du Pré Vival 48000 MENDE	04.66.65.09.16	lozere@cfdt.fr
BOURDIE Guy	Retraité	CGT	Aveyron	63 rue Emile Negre 12300 Decazeville	06 08 65 51 98	guybourdie@orange.fr
BOUYOUCHEFF Messaoud	Formateur technique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06-70-47-42-52	bouyouceff@gmail.com

BRACKE Denis		CFDT	OCCITANIE	1 rue des Aires 30700 ST VICTOR DES OULES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BRES Georges	Retraité	CGT	Lozère	48240 St Privat de Vallongue	06 77 40 95 55	
BROS Roland	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Le Boundu Sud 118 impasse des Hérissons 12200 villefranche de rouergue	08.91.78.07.42	
BRUMONT Hervé	Conseiller financier	CFE-CGC	OCCITANIE	2 Rue Puvis de Chavannes 65000 TARBES	06.08.92.12.86	brumont.herve@neuf.fr
BULF Henri Pierre	Employé	CGT	Ariège	5 route des Vieilles 09160 ST GIRONS	06.45.68.49.94	hpbulf@gmail.com
BUTERA Philippe	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	32 rue des Albizzias 31132 CAISSARGUES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
CABANDE Patrick	Educateur Spécialisé	CGT	Aveyron	18 impasse des Tisserands 12200 Villefranche de Rouergue	06 22 94 68 49	patrickcabande@orange.fr
CABANTOUS Guylain	Agent d'accueil	CGT	Hérault	Résidence JS BACH Bât A - Apt 28 2 rue du 81ème régiment d'infanterie 34090 MONTPELLIER	06.52.56.94.69	g.cabantous@free.fr
CACCIAGUERRA Jean-Claude	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr

CAILHOL André	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 42 62 60	
CALMES Jean-Marie	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 74 12 14 21	
CANO Laurence	Agent administratif	CGT	Gers	11 Chemin du Haut Lieu 32000 AUCH	06 75 51 17 77	laurence.cano@gmail.com cgt.gers@wanadoo.fr
CANOVA Laurent	Employé administratif	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	07 62 14 66 21	cgt.cugt@gmail.com
CARAYON Alain	Ouvrier mécanicien	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
CARBOU François- Xavier	Agent Fonction publique territoriale	CGT	Ariège	Fond de la Bielle 09800 ENGOMER	06 21 48 21 74	carboufagat@yahoo.fr
CASTANIER Serge	Electricien réseau	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 98 92 76 24	serge.sylvia@cegetel.net
CATHALA Jean- Claude	Employé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 80 40 96 50	sccathala@gmail.com
CAUBERE Cédric	Technicien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 78 94 23 01	cedric.caubere@gmail.com

CAZENAVE Daniel	Chauffeur grutier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	05 61 98 73 76	dcazenave@wanadoo.fr
CELIE Henry	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Barry les Bas 12490 Montjoux	06 47 76 24 48	h.celie@wanadoo.fr
CENEDESE Didier	Employé communal	CFDT	OCCITANIE	5 chemin des Peupliers 81600 GAILLAC	06 17 29 83 00	didier.cenedese@free.fr
CENTANNI Corinne	Animatrice	FO	Ariège	Lieu-dit Gousy - RN 20 - 09310 LA REMISE DE VEBRE	06 19 56 36 03	
CHAMAYOU Daniel	Chef des ventes	CFE-CGC	OCCITANIE	53 De Chemin Baluffet 31300 TOULOUSE	06 95 76 31 95	ud31@cfecgc.fr
CHANCELIER Alain	Manutentionnaire	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 35 59 85 67	
CHAPUIS André	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 81 78 00	andre.chapuis@free.fr
CHAYLA Odile	Retraîtée	CGT	Lozère	Rue du Chazalet 48800 Villefort	04 66 65 06 21	ud48@cgt.fr
CHAZAL Alain	Employé	CGT	Ariège	Bouquie 11420 MOLANDIER	04.68.60.39.79	chazal@orange.fr

CHEVALLIER Patrice	Agent	CGT	Ariège	Hameau de Gouiric 09600 DUN	06 11 66 85 48 05 61 68 29 75	patrice.chevallier3@wanadoo.fr
CHIROL David	Chef magasin	CGT	Lot	Terre-Grande 46140 Anglars Juillac	06 32 95 02 96	david.chirol@yahoo.fr
CICUTTO Philippe	Ouvrier de maintenance	CGT	Ariège	RD 119 09500 COUTENS	06 61 67 49 22 06 35 39 80 72	philippe.cicutto@neuf.fr
CLEMENT Frédéric	Employé	UNSA	OCCITANIE	22 route d'Esbartens 31800 Landorthe	06.74.45.90.57	frederic-clement@wanadoo.fr
COMBES Christophe	Imprimeur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	christophecombes@neuf.fr
COMBES Vincent	Agent logistique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06-74-12-64-60 05-61-70-96-72	vincent.combes@club-internet.fr cgt-lts@wanadoo.fr
COMBES-PEREZ Marie-Hélène	Sans profession	CFTC	Hérault	UR CFTC LR MAISON DES SYNDICATS 474, ALLÉE HENRII II DE MONTMORENCY 34000 MONTPELLIER	06 74 58 13 46	combes780@gmail.com
COSTE Florent	Ingénieur bureau d'études	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 02 11 02	florent.coste@laposte.net
COUCHET Jean- Philippe	Monteur aéronautique	CGT	Lot	Mouret 46100 LISSAC et MOURET	06 87 01 11 13	jp.couchet@free.fr

COUDERC Marie-Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit La Nauze 1010 chemin des Vignes 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	05.63.63.26.80	tarn-garonne@cfdt.fr
COUDIN Thierry	Educateur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	12, rue du mas de Mourgues 30360 St Maurice de Cazevieille	06 62 54 13 41	coudin.thierry@gmail.com
COULOM Michel	Agent de Sécurité	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 68 56 07 57	
COUPIAC Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 chemin de Bordenave 65400 VIER-BORDES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
COURBES Michel	Juriste	CFE-CGC	OCCITANIE	37 rte d'Agde Bât C1 31500 TOULOUSE	06 48 23 51 97	michel.courbes@wanadoo.fr
COURPET Eric	Contrôleur qualité	CGT	Tarn et Garonne	255 chemin de la Bretonne 82710 Bressols	06 26 76 27 48	eric.courpet@orange.fr
COURTOIS Stéphanie	Directrice	CFE-CGC	OCCITANIE	52 AVENUE VICTOR SEGOFFIN - BAT B 3 31400 TOULOUSE	06 23 78 10 29	fanette0767@gmail.com
CRUSSELY Pascal	Menuisier	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 52 31 66 06	pcrussely@free.fr
DA ROS Jean-Pierre	Cessation anticipée d'activité	CFTC	Gard, Hérault, Lozère	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 62 43 15 90	darosjp@orange.fr

DAHAN Fayçal	Employé	CGT	Tarn et Garonne	21 rue Jacques Cartier Bat C1 log 8 82000 Montauban	07 62 45 22 85	dahan.faycal@yahoo.fr
DARTIGUES Arnaud Dominique	Responsable Juridique	CFE-CGC	OCCITANIE	UD CFE-CGC HTE- GARONNE 20 Chemin Pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	06 64 79 45 42	ud31@cfecgc.fr
DARTUS Yvonne	Retraitée	CGT	Lot	Le Bourg 46150 St Medard	06 22 38 73 92	y.dartus@orange.fr
DATCHY Lucien	Chauffeur	CFDT	OCCITANIE	8 rue Guillaume Appolinaire 30128 GARONS	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
De BOUARD Natacha	Logisticienne	SOLIDAIRES	OCCITANIE	35 av des Glycines 12850 ONET LE CHATEAU	06 31 53 33 23	natacha.debouard@sfr.fr
DE JORGE Frédéric	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse des Mimosas 46090 PRADINES	05.65.35.55.03	lot@cfdt.fr
DE LA CRUZ Marie- Josée	Retraitée	CGT	Hautes-Pyrénées	4 place au Bois 65000 TARBES	06 03 46 59 04	delacruz.mary-jose65@sfr.fr
DECOBECQ Régine	Employée	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 12 99 84 66	regine.decobecq@free.fr
DELAGE Jean-marc	Agent Courrier	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr

DELAPLACE Gaël	Technicien de maintenance	CGT	Hérault	8 place des Jurandes - Apt 4 34590 MARSILLARGUES	06.02.24.28.24	gael.delaplace@hotmail.fr
DELAPORTE Patrick	Responsable commercial	CFDT	OCCITANIE	68 rue de Perseigna 65000 TARBES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
DELCROIX Jérôme	Imprimeur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	delcroixjerome@hotmail.com
DELEAU Philippe	Responsable d'exploitation sécurité	UNSA	OCCITANIE	40 lotissement de l'estang 82130 VILLEMADÉ	06.14.69.53.29	philippe.deleau880@orange.fr
DELGADO Progreso	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Chemin de Durans Rieurtort 31420 ALAN	05.63.62.01.70	pdelgado@wanadoo.fr
DELMAS Sandrine	Technicien Contentieux	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 33 02 12 08	
DELON Alain	Ouvrier de maintenance	CGT	Ariège	38 rue des Cheminots 09100 PAMIERS	06 01 84 59 11	delonalain@neuf.fr
DELPOUX Christophe		CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 01 95 15 80	delpoux.christophe@neuf.fr
DELQUE Serge	Agent	CGT	Ariège	30 Rue des Blauets 09100 PAMIERS	06 09 70 19 97	delqueserge@orange.fr

DEQUEANT Myriam	Esthéticienne	UNSA	OCCITANIE	8 RUE DES HIRONDELLES 12450 LUC LA PRIMAUBE	06.89.35.84.25	dequeantmyriam@yahoo.fr
DESCHAMPS Loïc	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 11 74 39 44	loic.deschamps@altran-so.net
DESTAING Christophe	Agent immobilier	CFDT	OCCITANIE	Résidence Isle des Sens Bât B - 2ème étage 730 rue Paul Rimbaud 34080 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
DI MACCIO Valérie	Sans profession	CFDT	OCCITANIE	12 passage BeauSoleil 81300 GRAULHET	05 63 62 01 70	udcfdt-81@wanadoo.fr
DIAZ Jean-Luc	Retraité Fonction Publique	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 60 87 42 22	
DIJOUX Jean-Philippe	Mécanicien avitailleur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 51 03 88 00	jeanphi31@gmail.com
DILSCHNEIDER Franck	Technicien informatique	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 01 99 03 42	f.fischeider@wanadoo.fr
DIOT Lionel	Animateur socio- culturel	SOLIDAIRES	OCCITANIE	25, rue du Professeur Gaston Dupouy 31100 Toulouse	06 73 16 48 42	lioneldiot@yahoo.fr
DOMINICI Annick	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	07 82 28 90 33	adominici31@sfr.fr

DOUARCHE Bruno	Educateur	CGT	Ariège	17, Résidence Boulbonne 09100 LA TOUR DU CRIEU	0676257627	brunodouarche@wanadoo.fr
DOUREL Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	880 avenue du Commandant Vigan Braquet 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
DUBARRY Alexandra	Secrétaire	FO	Gers	UD FO du Gers 4 passage Tourterelle BP 20023 32001 AUCH Cedex	06 14 73 66 54	
DUBUC Richard	Cadre	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 77 52 19 48	
DUCASSE Bernard	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 83 45 60 36	cgtcomminges@wanadoo.fr
EL MANEI Najib	Chauffeur PL	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 06 79 26 11	najib002@hotmail.fr
ENCINAS Daniel	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06-75-11-63-65	enci.daniel@sfr.fr
ERNALDES Fabrice	Agent d'entretien industriel	CFTC	Aude	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	07 82 44 30 38	fabrice.ernaldes@free.fr
ESCARTIN JEAN	Infirmier	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 10 23 43	escartin.jean@neuf.fr

ESNAUT Maxime	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 30 90 54 98	esnault.max@gmail.com
FABRE Jean-François	Retraité	CGT	Lozère	3 lotissement du Coudenas 48100 CHIRAC	06 32 43 34 51	
FABRY Nathalie	Ouvrière Spécialisée	CGT	Aveyron	chemin du Pastre la Roquette 12850 ONET-Le-CHÂTEAU	06 33 39 35 30	nathaliefabry1@sfr.fr
FACHE Alban	RH	CFDT	OCCITANIE	Rue Etienne Ozi 30900 NIMES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FERRANT Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	Paussan 30140 MIALET	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FOUQUES Fanny	Infirmière	CGT	Tarn et Garonne	résidence Carro d'Olyme Villa 6 82290 Montbeton	0625697563	fanny.21@hotmail.fr
FOURDRINIER Patrick	Technicien télécom	SOLIDAIRES	OCCITANIE	54, Avenue St Clément 34070 Montpellier	06 89 74 87 87	p.foudrinier@orange.fr
FRAILE Xavier	Agent de Service	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 83 51 39 32	
FRAISSE Jean-Luc	Retraité	CFDT	OCCITANIE	11 route de Magrie 11300 LIMOUX	04.68.25.20.43	cfdt.ud.aude@wanadoo.fr

FREMY François	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse de Belleserre La Caulie 81100 CASTRES	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
FUSER-DEMAY Janine	Educatrice	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 16 74 89 08	jhl.fuser@sfr.fr
GACHE Sylvie Pascale Damienne	Gestionnaire Achats	CFE-CGC	OCCITANIE	4 Bis Avenue de Cambouras 31750 ESCALQUENS	06 14 30 54 36	sylvie.gache@sfr.com
GANCEDO Adolphe	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	187, rue Claudel 34090 MONTPELLIER	06 26 32 26 54	adolgancedo@orange.fr
GARNIER Florence	Aide ménagère	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 30 51 67 10	flor.g@live.fr
GARRIDO Thierry	Plongeur restauration	CFDT	OCCITANIE	19 bis rue Anselme Frogé 65000 TARBES	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GASULLA Marie- Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 bis rue des Villas 31360 ST MARTORY	05.63.62.01.70	maiteg2009@live.fr
GAZAGNADOU Jean- Louis	Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	Le Bourg 12260 MONSALES	06.42.52.36.76	gazagnadou.jean@orange.fr
GENEST Eric	Agent commercial	CGT	Haute-Garonne	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 73 08 29 30	genestmail@gmail.com

GENRE Alain	Employé	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	07 81 48 41 47	
GERARD Guillaume	Technicien nautique	CGT	Aude	14 rue du 16 mars 1963 11700 MONTBRUN DES CORBIERES	07.71.61.63.55	cynthia1aude@yahoo.fr
GHERBI Djamel	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 42 89 01	
GIL Sébastien	Technicien informatique	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
GILBIN Dominique	Retraité cheminot	CGT	Aude	L'ATAX 166 rue eugène Labiche 11210 PORT LA NOUVELLE	04 68 11 20 80	ud.cgt.aude@wanadoo.fr
GIMBERT Jérôme	Trieur	CFDT	OCCITANIE	6 rue Henri Guinier 34000 MONTPELLIER	04.67.99.04.29	languedocroussillon@f3c.cfdt.fr
GIRODON François	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	29, rue des Bons Enfants 30000 Nîmes	06 21 87 18 73	girodonfrancois@gmail.com
GIROU Alain	Agent	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
GISQUET Serge	Agent de production	CGT	Tarn et Garonne	345 chemin de la gare 82700 Finhan	06 19 50 61 01	serge1100@hotmail.fr

GOMES DA SILVA Rose Marie	Demandeur d'emploi	CFDT	OCCITANIE	Résidence Beau Soleil 3 rue Royale 65410 SARRANCOLIN	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GOMEZ William	Sans profession	CFDT	OCCITANIE	"Les Ormeaux 1" 64 rue St-Jacques 34070 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
GRAU Sonia	Secrétaire médicale	CFDT	OCCITANIE	25, chemin du Mas d'Argelas Villa 8 - 30190 LA CALMETTE	06 17 40 56 33	sonia.grau30@gmail.com
GRENIER Véronique	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 74 29 89 09	vero.grenier@wanadoo.fr
GRIMAL Michel	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	160 Lt Les Jardins de Berot 82370 St Nauphary	06 60 35 20 85	grimmich@yahoo.fr
GUIBERT BOHE Marie Lydie	Attachée à la promotion du médicament	UNSA	OCCITANIE	Union Départementale UNSA Maison du Travail et des Syndicats - 474 Allée Henry II de Montmorency - 34000 MONTPELLIER	06.84.97.23.76	marie- lydie.m.guibert@gsk.com
GUILHEM MISTOU Dominique	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	05.62.47.20.72	juridiquelrmp@unsa.org
GUILLAUMIN Michel	Retraité	CGT	Lot	Le Mas 46330 ST GERY	06 79 89 13 18	miguillaumin@wanadoo.fr
GUILLOT Fabrice	Comptable	CGT	Aveyron	68 avenue de la libération 12200 VILLEFRANDE-DE- ROUERGUE	06 25 79 94 10	guillotcgtaldi@gmail.com

GUINOT Virginie	Acheteuse laboratoire	CGT	Lot	311 rue du Pape Jean XXIII Pavillon 21 46000 Cahors	06 45 13 58 45	virginie.guinot@wanadoo.fr
GUIRAL Michel	Agent technique des services généraux à la Poste	FO	Lozère	10 rue Charles Morel - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE	04 66 49 04 83	
GUTIEREZ Damien	Conducteur autobus	SOLIDAIRES	OCCITANIE	3 rue des mûriers 30190 La Calmette	06 38 69 63 36	sud-t.c.n@live.fr
HABAROU Marielle	Responsable de Clientèle	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 10 32 32 45	
HACHEMI Radia	Téléconseillère	CGT	Haute-Garonne	6 RUE BERNARD MULE A13 31400 TOULOUSE	06-40-64-02-85	radhia_h@hotmail.fr
HALLOT Marie- Christine	Pensionnée	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 28 30 47 23	
HARAKATE Abdelmounim	Technicien télécom	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 72 91 96 46	mounemha@yahoo.fr
HAUDIQUET Jean - françois	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	6, la Mothe 12800 QUINS	06 65 25 74 84	jf.haudiquet@free.fr

HEGE Pierre		CFDT	OCCITANIE	Rue de l'Eglise 30820 CAVEIRAC	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
HIJAR Gilles	Agent administratif	CGT	Ariège	Rue du Montcalm 09220 AUZAT	05 61 64 35 65	hijar.cmg@orange.fr
HOULLON Jean Pierre	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	4 rue de L'Arberet 65100 LOURDES	05 62 94 80 89	houillonjp@wanadoo.fr
IRR Claude	Ingénieur Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	16 cami deth cap deth vilatge 65200 ORIGNAC	06.78.16.09.55	
ISCAYES Yves	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 73 23 51 37	
ISSAYKINE Alexandre	Moniteur Educateur	FO	Tarn	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 35 10 17 29	
JEAN Frédéric	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	10, rue des Courlis 30900 NÎMES	06 85 23 41 44	fredericjean@hotmail.com
JOLIBOIS Nicolas	Serveur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06-18-21-74-28	nicolasjoebar@gmail.com
JOLY Pierre- Emmanuel	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 08 65 54 11	pierreemmanuel.joly@gmail.com

JORGE José	Employé	CGT	Gers	98 rue de Metz 32000 AUCH	05 62 05 43 51	Jjorge@free.fr
KASZYNSKI Jérôme	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	60, bis chemin de la Rochelle 81300 LISLE SUR TARN	06 62 89 48 59	cs.solidaires81@gmail.com
KEDDAM Hanafi	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA 20 ch du pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE	05.62.47.20.72	juridiquelrmp@unsa.org
KHENFOUF Rachid	Ingénieur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	619, rue du mas de Prades 34730 Prades Le Lez	06 77 37 78 65	rachid.khenfouf@gmail.com
KIRACHE Emmanuelle	Conductrice	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	07 68 15 77 98	emmanuelle.kirache@free.fr
KLEIN Bernard	Responsable pôle avion	CFE-CGC	OCCITANIE	1 Allée du Lac 31170 TOURNEFEUILLE	06 07 84 21 43	ud31@cfecgc.fr
KRASKER Alain	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	11 rue du Comté de Foix 65000 TARBES	06 98 35 61 58	jcakra@wanadoo.fr
LA REGINA Francis	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 avenue de la Viste 31180 ROUFFIAC TOLOSAN	06 77 84 83 18	francis.laregina@orange.fr
LABORDE Jean Claude	Retraité	CGT	Hautes-Pyrénées	16 chemin du Moura 65350 MARQUERIE	06 77 69 10 30	jean-claude.laborde@sfr.fr

LABORDE Marc	Technicien	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	marc.laborde@laposte.fr
LABY Laurent	Facteur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	0561614999	cgtposte31@orange.fr
LACOMBE Gisèle	Retraitée	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 11 39 92 46	
LACOMBE Jean-Claude	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	86 chemin des Jaquettes 82300 Monteils	06 30 44 88 45	jclacombe46@orange.fr
LACOSTE Eric	Technicien bio médical	CGT	Hérault	Le Palatin 45 rue des Tritons 34170 CASTELNAU LE LEZ	06.78.69.99.27	eric.lacoste7@wanadoo.fr
LAFARGE Jean-Pierre	Employé	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 84 71 40 73	j.lafarge5@laposte.net
LAIB Délila	Hotesse de Caisse	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
LAJUS Viviane	Gérante	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 60 57 52 28	mviviane84@gmail.com
LANDINI Géric	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05.65.68.47.64	

LANGLET Bruno	Retraité	CFDT	OCCITANIE	33 rue Pasteur 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
LANTARON Jean	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	9,chemin du moulin de la Ribière 32000 Auch	06 95 54 94 03	lantaron@free.fr
LARONCE Jean-Luc	Attaché territorial	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 61 43 24 35	luclaronce@yahoo.fr
LARTIGUE Athéna	Ingénieur informatique	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 81 23 88 13	lartigue.athena@wanadoo.fr
LASMOLLES Jean Jacques	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	4, Grand place 09120 Dalou	07 52 63 44 00	j-j.lasmolles@sfr.fr
LEBON Michel	Employé	CGT	Ariège	19, rue de Gammas 09700 LA BASTIDE DE LORDAT	05.34.01.07.68	michel.lebon@cramet- aubertduval.com
LECLERC Serge	Ouvrier métallurgiste	CGT	Tarn et Garonne	328 chemin de St martin 82440 Réalville	05 63 31 07 60	serge.leclerc@orange.fr
LEGUEN Cédric	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 33 59 39 23 05 62 19 74 82	cedric.leguen@laposte.net cedric.leguen@airbus.com
LESCURE Patrick	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06 46 07 57 45	lescurepat@gmail.com

LETELLIER Pascal	Pensionné	FO	Tarn et Garonne	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 81 41 99 72	
LEYRAT Quentin	Equipier Polyvalent	CGT	Aveyron	10 imp. Des Tisserands 12200 VILLEFRANCHE- DE-ROUERGUE	06 04 51 10 27	leyrat.quentin@gmail.com
LIENARD Julien	Ambulancier	CGT	Aveyron	7, rue droite 12400 Vabres l'Abbaye	06 86 05 36 09	aju.lienard@orange.fr
LIEVIN Madjiguene	Demandeur d'emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 21 01 54 41	magedoudou@hotmail.com
LINDE Anne-Marie	Retraitée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
LLINARES Marc	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	07 68 48 64 41	marc.llinares@orange.fr
LLORENTE Joël	Chargé de mission DRH	CFTC	Aude, Pyrénées Orientales	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 29 72 76 71	joel.llorente@sfr.fr
LODOVICI Jean	Retraité	CFTC	OCCITANIE	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 09 41 29 14	jeanlodovici@sfr.fr
LOUBET Patrick	Architecte IP	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Bourdette 32430	06 83 83 10 54	loubet.sudptt31@gmail.com

MAINARD Philippe	Rédacteur Juridique	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 77 20 99 21	
MAISSONNIER Emmanuelle	Ouvrière	CGT	Ariège	13 Hameau de Langlade 09000 ST PAUL DE JARRAT	06 60 33 70 74	emmamaissonnier@free.fr
MALIE Nicole	Juriste	FO	Aveyron	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MALIN Nathalie	Secrétaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	44, rue de l'abrivado 30129 CEDESSAN	06 02 23 74 33	nath.malin@free.fr
MAON Bertrand	Chanteur lyrique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 17 98 50 80	bertrand.maon@gmail.com
MARC Bruno	Employé SAV	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 88 25 35 19	bruno.marc1@free.fr
MARC Vincent	Employé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 11 42 39 90	marc01.vincent@gmail.com
MARTORANA Laurent	Conducteur de cellule	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-61-96-52-10	martoranalaurent@gmail.com
MARTY Jean-Marie	Opérateur Sureté Aéroportuaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	BP 67152 Rue Max Plank 31671 LABEGE	06 42 92 23 73	sud.b2s.blagnac@orange.fr

MARTY Laurent	Réceptionneur agréé	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
MARTY Noëlie	Retraitée	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 09 93 46 31	noelle.marty@orange.fr
MARTY Yves	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 26 32 68 51	
MASCARELL Robert	Retraité	CGT	Aveyron	Monbouc 12800 QUINS	06 30 59 47 36	robertmascarell3@gmail.com
MATHIEU Claude	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 74 49 18 95	vos8831@orange.fr
MAURY Francis	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	01 rue des Corbières 66680 CANOHÈS	06 98 00 98 29	fraancis@wanadoo.fr
MAURY Véronique	Responsable vie scolaire	CFTC	Haute-Garonne	6, rue de l'Auriol 31280 DREMIL LAFAGE	06 67 96 50 95	maury.ponnet@gmail.com
MAYA Guy	Retraité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 21 53 75	
MESTRE Robert	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 rue du 10 août 1944 - Nuces - 12330 VALADY	08.91.78.07.42	

MEZIN Didier	Agent administratif	CGT	Ariège	26 Route de Cols 09100 LES PUJOLS	06 52 22 18 64	udcgt.didier@orange.fr
MOLINIE Eric	Agent technique	CGT	Aveyron	24 clos Gérard Philippe 12700 Capdenac	06 17 38 24 69	eric.molinie0606@orange.fr
MONDON Jean-Pierre	?	CFDT	OCCITANIE	8 rue Henri Sayroux 66200 ALIENYA	04.68.50.77.50	udcfdt66@wanadoo.fr
MONNERIE Bénédicte	Employé	CGT	Ariège	2, impasse des Cathares les vignes 11270 ST JULIEN DE BRIOLA	07.82.49.10.81	benadicte.monnerie@laposte. fr
MONNET Jean Michel	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	23, avenue Brunau Varilla 11000 Carcassonne	06 23 38 05 04	j-m4@laposte.net
MOREIRA Maria	Serveuse	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit Auria 48190 ST JULIEN DU TOUREL	04.66.65.09.16	lozere@cfdt.fr
MORENO François	Technicien chimie agroalimentaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	5, rue négafol 34140 Méze	06 19 09 38 66	francois.moreno00@orange.fr
MORI Alexandra	Intermittente du Spectacle	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MOUILLERAC Evelyne	Vendeuse lunetterie	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 26 45 56 87	evelyne.mouillerac@free.fr

MURADOR Romain	Retraité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 23 44 46	
NAGUIN-COUPIN Marie-Géraldine	Educatrice Spécialisée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	les Bourdettes Chemin de la Gavegue 31410 Longages	06 28 57 15 79	geraldine97410@gmail.com
NEVEUX David	Correspondant Achat	CFE-CGC	OCCITANIE	53 Rue Camonil 12000 RODEZ	07.82.25.04.05	davidneveux@free.fr
NGUYEN François	Livreur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
NIVET Jean-Jacques	Retraité	CFDT	OCCITANIE	718 enclos des Muriers 34280 CARNON PLAGE	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
NOIRET Françoise	Technicienne	CFDT	OCCITANIE	Impasse des Orchidées 31270 FROUZINS	06 68 67 74 62	frnoiret@airfrance.fr
NOLIN Jean-Pierre	Retraité	CFDT	OCCITANIE	La Mouline 81580 SOUAL	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
NOU Vanessa	Assistante recouvrement	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 42 14 79 46	nouvanessa@hotmail.com
NURIT Gérard	Cadre socio-éducatif	CFDT	OCCITANIE	Rue des Combelles 48200 ST GELY D'APCHER	04 66 31 00 19	

OLIE Gérard	Retraité	CGT	Aveyron	MEMER 12200 VAILHOURLES	05 65 29 50 30	gerard.olie0569@orange.fr
OLIVIER Cyril	Employé	CGT	Aveyron	10, rue Basile Gavalda 12400 St Affrique	06 43 62 01 69	cecile.olivier85@orange.fr
LOUDARD Martial	Employé	CFTC	Tarn et Garonne	365 rue de la Seyne, 82410 Saint Etienne de Tulmont	07 61 44 81 18	martial.oudard@orange.fr
OUESLATI Ouissem	Employé	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 51 73 84 07	ouuissem@gmail.com
OULD YEROU Ali	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 27 14 55	aoy.cgt.capgemini@gmail.com
PAPON François	Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	47 rue des Tourterelles 65290 JULLAN	06.72.73.98.27	paponfr@wanadoo.fr
PASCUCCI Williams	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Rue des Salanganes 34000 MONTPELLIER	04.67.64.51.62	sgtcfdt34@fgte.cfdt.fr
PAUZIES Liliane	Retraîtée	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
PECHDO Christian	Sans emploi	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-16-48-55-74	

PECHOULTRES Christie	Aide soignante	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 43 70 33 01	chritie-p@hotmail.fr
PEREIRA Marijo	Retraitée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	appt D204, Les Capucins, 45,rue du 24 février 11000 Carcassonne	06 70 76 95 79	marijopereira@aol.com
PEREZ Rosana	Sans Profession	CFDT	OCCITANIE	9 impasse du Caroux 34500 Béziers	06 28 18 29 41	perez.rosanna@sfr.fr
PERRAGUIN Hervé	Moniteur d'atelier	CFDT	OCCITANIE	Centre Village 31360 CASTILLON DE ST MARTORY	05.63.62.01.70	herve.perraguin@laposte.net
PERRAULT Pierre	Chargé de clientèle	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA de Haute Garonne Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse.	06 60 70 13 71	pierre.perrault@generali.com
PEYRON Julien	Peintre retoucheur	FO	Hérault	Maison des syndicats - 474, Allée Henri II de Montmorency - 3ème étage - 34 000 MONTPELLIER	04 99 13 63 70	
PHILIPPOT Marc	Educateur spécialisé	CGT	Lot	Le Bourg 46700 Vire sur Lot	06 81 15 78 00	marcphilippot@free.fr
PIBOU Laura	Sans Profession	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 23 48 01 34	l.pibou@gmail.com
PICAUD Franck	Juriste	FO	Aveyron	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	

PIETRONTUONO Bruno	Chef d'équipe magasin	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 15 23 91 82	ralau66@gmail.com
PIGATO Corinne	Monitrice éducatrice	CFTC	Lot	Le Syndic 46300 PAYRIGNAC	06 75 12 89 37	
PILONGERY Eric	Employé	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 25 17 79 12	eric1965@free.fr
PINOS Brigitte	Sans Profession	CFDT	OCCITANIE	410 chemin du Sablassou Rés. Le Sésam Bât. B 34170 CASTELNAU LE LEZ	06 23 53 41 90	brip@neuf.fr
PLA-PERRIS François	Employé de Banque	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 76 93 93 93	
POIRIER Christine	Chargé de mission formation régionale	SOLIDAIRES	OCCITANIE	32, avenue Valentin Duc 34500 Beziers	06 03 56 42 79	Kristine.poirier.nonet@gmail.com
POMMET Natacha	Rédacteur territorial	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 19 90 59 35	natachapommet@free.fr
PONT-FASSEUR Francine	Demandeur d'emploi	FO	Ariège	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	06 17 47 79 96	
PORTAL Benoit	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Résidence Chemin des Maraichers 31400 TOULOUSE	06 70 08 52 11	benoit.portal@wanadoo.fr

POUYADOU Fabrice	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 62 71 68 55	fabrice.p31@gmail.com
PRADINE Sonia	Directrice hébergement	SOLIDAIRES	OCCITANIE	14, rue de la Banque 82000 Montauban	06 14 76 30 25	sonia.sudadoma@yahoo.fr
PUECH Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	7 chemin de Tourène 81100 CASTRES	05.63.62.01.70	tarn@cfdt.fr
PUIGSERVER Jean- Michel	Retraité	CFE-CGC	OCCITANIE	6b rue Jules Verne - 81000 ALBI	06 86 99 14 11	puigserver.jean- michel@orange.fr
PUJOL Frédéric	Agent	CGT	Ariège	Chelin du Pistoulet 09500 COUTENS	05 34 01 35 45	pujolfredo@sfr.fr
PUJOL Georges	Chargé du référentiel statistique	CFTC	Haute-Garonne	14, impasse de Plaisance 31200 CUGNAUX	06 59 54 05 75	
RAVAGNANI Francette	Employée	CGT	Gers	"Au château" 32270 LUSSAN	06 89 78 30 04	francette.breton@orange.fr
REDONNET Brigitte	Téléopératrice	CFDT	OCCITANIE	6 chemin de Laspeyrades 65190 CALAVANTE	05.62.53.32.70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
REGIS Max	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr

RENAULT Frédéric	Agent exécution	CGT	Lot	Maison Eclésièrre 46090 Mercues	07 88 22 63 34	frederic.renault@erdf-GRDF.fr
RENAULT Sébastien	Responsable SST SSI	CGT	Lot	890 chemin de l'Escudélou 46090 Trespoux Rassiels	06 51 44 32 67	sebastienrenaults.pro@gmail.com
RENOU Michel	Cadre Technique	CFE-CGC	OCCITANIE	1 Chemin de Gahéte Lieu dit : CROIX d'ALLIEZ 31700 MONDONVILLE	06 74 42 25 98	ud31@cfecgc.fr
REYBAUD Patrick	Contrôleur pointeur	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 03 08 41 25	patrick.reybaud@orange.fr
RIVA Jérôme	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UNSA Union Régionale 20 ch du pigeonnier de la Cépière Bât A 31100 TOULOUSE 05.62.47.20.72	04.67.64.69.50 / 04.67.20.14.73	jeromeriva@yahoo.fr
ROBERT-HAUSER Catherine	Cessation anticipée d'activité	CFE CGC	OCCITANIE	32 quai Valliène 11100 NARBONNE	06 32 41 64 34	catherineroberthauser@gmail.com
RODRIGUEZ Jose	Retraité	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 32 71 29 09	rodriguezjo@orange.fr
ROMASZKO Pierre	Retraité	CGT	Aveyron	430 Igue de la Réclusie 12300 Decazeville	06 08 64 13 90	pierre.romaszko@orange.fr
ROQUES Christian	Demandeur d'emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 95 85 41 18	christian.roques1@free.fr

ROUALDES Jacques	Retraité	FO	Aveyron	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 63 43 25	
ROUILLAN Pierre	Retraité	CGT	Gers	Lieu dit "Lamarque" 32140 MASSEUBE	06 70 51 98 26	pierre.rouillan@neuf.fr
ROUQUETTE Marc	Livreur	CGT	Haute-Garonne	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
ROUVREAU Sylviane	Technicien conseil	CFTC	Hérault	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 82 89 88 42	rinelle2b@gmail.com
RUFFAT Laurent	Employé	CGT	Ariège	29, rue du Soleil Levant 09000 FOIX	06.64.66.24.49	laurent.ruffat@orange.fr
RUFFIE Sylvie	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Bidaudrey 32700 TERRAUBE	05.62.05.30.06 - 06.75.02.07.02	gers@cfdt.fr
RUIZ Jean-Christophe	Agent de Sécurité	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	0561211163	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
RUTY Jean-Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	265 rue Louis Braille 30290 LAUDUN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SADORGE Alain	Educateur	CFDT	OCCITANIE	428 rue du Puits Vieux 30320 POULX	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr

SALAH Nadège	Juriste	FO	Gard	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
SALLES Vincent	Technicien structure aéronautique	CGT	Haute-Garonne	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 13 36 43 51	viligio@hotmail.fr
SALTAREL Jean	Retraité	CGT	Tarn et Garonne	rue Flandres Dunkerque res Guillaumet F 31 82300 Caussade	06 84 65 06 46	jeansaltarel@wanadoo.fr
SANADRES Patrick	Conseiller juridique	CFDT	OCCITANIE	Résidence Atrium - Apt 434 115 boulevard de l'Aéroport International 34000 MONTPELLIER	04.67.64.51.62	uri@languedoc-roussillon.cfdt.fr
SANCHEZ Jean Charles	Attaché Régional Hospitalier	UNSA	OCCITANIE	35 Lot Le Village des Pêcheurs 11100 Bages	06.09.38.60.93	jc.sanchez11@wanadoo.fr
SANCHEZ José	Retraité	CGT	Tarn	Bourse ddu Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	563540370	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
SANROMAN Marie	Secrétaire administrative	CFDT	OCCITANIE	Rue Jean Jaurès 30200 LAUDUN	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SAUNIER Philippe	Employé	CGT	Tarn et Garonne	Le Campourquié 82330 Ginals	06 08 03 45 33	saunier.philippe7@gmail.com
SCHIMMEL Julien	Electricien auto	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 85 71 63 77	cgt.mercedes.toulouse@gmail.com

SEGARRA Jocelyne	Retraitée	CGT	Tarn et Garonne	8, rue de la Fobio 82000 Montauban	06 61 70 32 87	j.segarra@orange.fr
SEMONSU Lionel	Chauffeur poids lourd	CGT	Haute-Garonne	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 14 90 06 47	ravel1@aliceadsl.fr
SENSEBY Didier	Retraité	CGT	Ariège	10 Rue du Palais de Justice 09000 FOIX	06 77 71 00 42	dsenseby@yahoo.fr
SERRANO Gabriel	Technicien salle blanche	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Falgerine 81500 LUGNA	06 70 48 23 03	gabriel.serrano@mageos.com
SESPIAUT Michel	Agent	CFE-CGC	OCCITANIE	22 rue des Marinières 32550 PAVIE	06.78.31.66.70	sespiaut.michel@wanadoo.fr
SEYNAEVE Jean-Marc	Cadre	CFDT	OCCITANIE	Les Esplagnes 46130 GAGNAC SUR CERE	05.65.35.55.03	lot@cfdt.fr
SILVIN Christine	Chef de projet	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 59 09 02	ch.silvin@yahoo.fr
SIRVEN Patrick	Retraité	CGT	Haute-Garonne	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 33 84 65 31	pasirven1@hotmail.fr
SORIANO Philippe	Sans emploi	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 65 41 36 98	filin.soriano@gmail.com

SOULA Fabien	Ingénieur informatique	UNSA	OCCITANIE	104 chemin de Nicols 31200 Toulouse	06.66.80.43.34	soulafabien@gmail.com
STOERCKLER Sylvain	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Rue Pierre et Marie Curie 31200 TOULOUSE	06 30 26 39 98	sylvain.stoerckler@yahoo.fr
SYLVESTRE Christian	Retraité	CGT	Lot	La Croix 46130 GIRAC	06 34 59 24 38	sylvejos@hotmail.fr
TALIERCIO Jacques	Recours Contentieux en Assurances	FO	Haute-Garonne	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 45 66 60 77	
TALOU Christian	Conducteur de Train	CGT	Aveyron	Trigodina 46100 LUNAN	06 08 66 15 99	christian.talou@orange.fr
TEYCHENNE Brigitte	Agent administratif	CGT	Ariège	22 chemin de ST ROCH 09400 QUIE	06 08 15 49 28	brigitte.teychenne@orange.fr
TEYNIE Jean-Michel	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MIRAIL 3 place Tel Aviv 31100 Toulouse	06 76 18 26 65	jemitey@gmail.com
THOMAS Jean-Pierre	Retraité	CGT	Aveyron	588 rue de Combecalde 12100 MILLAU	07 86 91 74 49	jpaul.thomas@laposte.net
THOMAS Nicolas	Intervenant en prévention des risques professionnels	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 71 84 00 73	nico_mtp@yahoo.fr

TOLZA Gérard	Ingénieur	CFE-CGC	OCCITANIE	6 rue des Canuts 65600 SEMEAC	06.76.83.48.81	tolza.gerard@gmail.com
TORTAJADA Jean-François	Technicien	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 90 68 80	jean-francois.tortajada@i-carre.net
TOUQUET Daniel	Retraité commerce	CFDT	OCCITANIE	5 rue des Frères Chautard 30100 ALES	04.66.67.58.23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
TOURGUENEFF Sophie	Infirmière	CFDT	OCCITANIE	17 AV René Iché .11590 Sallèles d 'AUDE	06 61 98 85 66	anne79live.fr
TOURPIN David	Attaché commercial	CGT	Lot	178 rue Bissières 46000 Cahors	06 80 85 50 05	david.tourpin@wanadoo.fr
TREVIN Jérôme	Techincien clientele	CGT	Lot	16 rue du 8 mai 46000 CAHORS	0686606334	jerome.trevin@asmeg.org
TROYANO Yannick	Agent de Sécurité	FO	Hautes-Pyrénées	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 95 95 97 54	
TRUC Danielle	Retraîtée	CGT	Hautes-Pyrénées	37 avenue Aristide Briand 65000 TARBES	06 80 57 43 87	danielle.truc@wanadoo.fr
UBALDI Christophe	Agent	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 06 84 60	attends2secondes@gmail.com

UBALDI Jacqueline	Technicienne	CGT	Haute-Garonne	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 10 06 67	j.ubaldi@free.fr
VAIR-PIOVA Maya	Psychologue	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 84 68 52	maya.vairpiova@gmail.com
VALETTE Stéphanie	Demandeur d'emploi	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1155 route de Nîmes 34920 Le Crés	06 81 13 34 39	s.valette@wanadoo.fr
VALY Christian	Retraité	CGT	Lozère	Lieu dit la Roche 48120 LAJO	06 73 99 74 16	
VAN DURMEN Carole	Employée	CGT	Ariège	9 grand Rue 09700 LISSAC	06 31 96 83 38	cvandurmen@sfr.fr
VAN DURMEN Marcel	Agent administratif	CGT	Ariège	9 grand Rue 09700 LISSAC	07 77 06 29 11	marcel.vandurmen@sfr.fr
VAULOT Corinne	Fonctionnaire	CGT	Haute-Garonne	Union Departementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 32 37 04 09	corinne.vaulot@wanadoo.fr
VERNHETTES Cirill	Demandeur d'emploi	CGT	Aveyron	Impasse de la Gare 12100 CAPDENAC	06 83 56 33 00	vernhettes@gmail.com
VEYRE Nathalie	Aide à domicile	CFDT	OCCITANIE	12 avenue Camille St Saens 34500 BEZIERS	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
VIAL Johan	Employé	CGT	Aveyron	29, bd Victor Hugo 12400 St Affrique	06 76 75 30 08	tigerblade12@gms0.fr

VIDAL Eric	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	Résidence le St Laurent Bât A2 - Apt 5 34000 MONTPELLIER	04.67.64.54.30	herault@cftc.fr
VIDALENC Laurent	Ingénieur	CGT	Haute-Garonne	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 83 24 17 06 13 18 67 03	laurent.vidalenc@airbus.com vidalenc.laurent@wanadoo.fr
VIGNE Philippe	Retraité	CGT	Gers	38 Chemin Barrail 32000 AUCH	06 76 75 92 92	cgt.gers@wanadoo.fr
VILLEVIEILLE Guy	Distributeur	CGT	OCCITANIE	UD CGT du Gard 1300 AVENUE GEORGES DAYAN - 30900 NÎMES	06-28-07-38-15	gve@orange.fr
VINES Michel	Retraité	CFE-CGC	Tarn	29, Rue Jean Fragonard - 81000 Albi	06 43 28 75 79	mvines@orange.fr
WAGNER Jean- Jacques	Retraité	CGT	Lot	Cournou 46140 Vincent Rives d'Olt	06 07 15 17 64	jean-jacqueswagner@laposte.net

ANNEXE 2 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales d'employeurs

ETOURNEAU Philippe	Hôtelier	SYNHORCAT	OCCITANIE	10 rue Baudin 34000 MONTPELLIER	06.11.95.54.41	
RENOUARD Patrick	Dirigeant de société	MEDEF	Lozère	La maison du lac 48300 Langogne	04 66 69 33 33 06 07 99 05 79	
CONDOMINES Pauline	Juriste	FRSEA	Tarn	FDSEA du Tarn 96 rue des agriculteurs 81011 ALBI	05 63 48 83 60	
OUITIS Céline	Juriste	FRSEA	Hérault	FDSEA de l'Hérault Mas de Saporta CS 80017 34875 Lattes cedex	04 67 92 23 54	
BRAU Jean-Denis	Directeur	FBTP	Hautes-Pyrénées	Fédération du bâtiment et des travaux publics des Hautes- Pyrénées Parc des Pyrénées 5, rue d'Isaby 65420 Ibos	05.62.93.11.39	BrauJD@d65.ffbatiment.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-24-003

24-ARS - arrêté modifié relatif composition du Conseil
Territorial de Santé de l'Hérault

*24-arrêté modifié relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de
démocratie sanitaire de l'Hérault.*

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

**Arrêté N° 2017- 587 modifiant l'arrêté N°2017 – 174 modifié
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé
du territoire de démocratie sanitaire de L'HERAULT**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Madame Monique CAVALIER,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° 2016-1864 du 8 novembre 2016 définissant les territoires de démocratie sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2017-174 du 7 février 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'Hérault,

Vu l'arrêté n° 2017-477 du 16 mars 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-174 du 7 février 2017 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'Hérault,

Considérant les propositions de désignation de l'assemblée des communautés de France,

ARRETE

Article 1 : l'article 4 relatif au 3ème collège des **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements** de l'arrêté n° 2017-174 du 7 février 2017 modifié, est modifié comme suit :

3d) Deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
M. Philippe SAUREL Maire de MONTPELLIER Président de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	Mme Chantal LEVY-RAMEAU Conseillère Municipale de MONTPELLIER Conseillère MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
M. Jean François SOTO 1 ^{er} Vice Président de la communauté de communes Vallée de l'Hérault	Mme Geneviève FEUILLASSIER Conseillère communautaires de la communauté d'agglomération du bassin de Thau

3e) Deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants
M. Bernard GOUJON Maire de Le PUECH	A désigner
M. Francis BARDEAU Maire de NEBIAN	A désigner

Le reste sans changement.

Article 2 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent.

Article 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région, ainsi qu'à celui du département de l'HERAULT.

Fait à Montpellier, le 24 mars 2017

La Directrice Générale



Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-24-004

25-ARS - arrêté conjoint autorisant médicalisation de 2 place Foyer de vie CHAMINADE à NARBONNE

25-arrêté conjoint portant abrogation de l'arrêté coïncidant n° 2014-1869 du 27 novembre 2014 autorisant la médicalisation de 2 places du Foyer de vie Chaminade à NARBONNE géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11.

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et par M. le président du Conseil Départemental de l'Aude -*
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

Arrêté conjoint N°2017-

portant abrogation de l'arrêté conjoint n° 2014-1869 du 27 novembre 2014 autorisant la médicalisation de 2 places du Foyer de vie Chaminade à Narbonne, géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11

Le Président du Conseil Départemental
de l'Aude,

La Directrice Générale de l'ARS
Occitanie,

- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L.312 et suivants ; L.313-1 à L.313-9, L.314-3, R.313-1 à R.313-10 et D.131-11 à D.313-14 ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Madame Monique CAVALIER ;
- VU** la décision ARS n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature ;
- VU** le schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale de l'ARS Languedoc-Roussillon ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 24 Octobre 2014 approuvant le schéma unique des solidarités pour les années 2015 à 2020 ;
- VU** l'arrêté du 16 octobre 2002 autorisant la création d'un Foyer de vie pour adultes handicapés à Narbonne ;
- VU** l'arrêté conjoint N°2014-1869 du 27 novembre 2014 portant autorisation de médicalisation de 02 places du Foyer de vie Chaminade à Narbonne, géré par l'AFDAIM-ADAPEI 11 ;
- VU** le courrier en date du 18/03/2016 par lequel l'association AFDAIM-ADAPEI 11 gestionnaire du foyer de vie Chaminade de Narbonne, a demandé à l'Agence Régionale de Santé l'abrogation de l'arrêté conjoint du 27 novembre 2014 autorisant la médicalisation de 2 places au sein du foyer de vie susmentionné ;

Considérant que l'association AFDAIM-ADAPEI 11 a formulé une demande expresse sollicitant l'abrogation de l'arrêté conjoint susvisé du 27 novembre 2014, autorisant la médicalisation de 2 places au sein du foyer de vie Chaminade de Narbonne, dont elle est le gestionnaire ;

Considérant que la médicalisation des 2 places du foyer de vie Chaminade à Narbonne, autorisée par l'arrêté conjoint susvisé du 27 novembre 2014 n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Sur proposition conjointe
du Délégué départemental de l'Aude
et du Directeur général des services du Département de l'Aude,

ARRETENT

ARTICLE 1 :

L'arrêté conjoint N°2014-1869 du 27 novembre 2014 portant autorisation de médicalisation de 02 places du Foyer de vie Chaminade à Narbonne, géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11, est abrogé.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier FINESS comme suit :

Gestionnaire : Association AFDAIM-ADAPEI 11
Zone Industrielle Estagnol, Rue Nicolas Cugnot – CS 20001
11890 CARCASSONNE CEDEX

N° FINESS Entité Juridique : 11 078 608 4
N° SIREN : 775 555 691

Etablissement : Foyer de Vie Chaminade
Domaine du Quatourze
11100 NARBONNE

N° FINESS Etablissement : 11 000 475 1
N° SIRET : 775 555 691 00234

Catégorie	Etab.	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
382	Foyer de vie pour adultes handicapés (FV)	936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés	11 - Hébergement complet internat	110 – Déficience intellectuelle (sans autre indication)	27	27

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de justice administrative, dans le délai de deux mois franc qui suit sa notification à l'association et sa publication pour les tiers, le présent arrêté conjoint peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (6 rue Pitot – 34003 Montpellier cedex 1).

ARTICLE 4 :

La directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'ARS Occitanie, le délégué départemental de l'Aude, le directeur général des services du Département de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté conjoint qui sera notifié à l'association AFDAIM-ADAPEI 11 de Carcassonne et publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie et du Département de l'Aude.

Fait à Montpellier, le

24 MARS 2017

Le Président du Conseil Départemental
de l'Aude,

Président délégué en délégation,
Le Directeur Général des Services,


Samuel FOURNIER

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie,
et par délégation


le DGA
de l'ARS Occitanie
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-24-005

26-ARS - arrêté conjoint médicalisation de 2 places foyer de vie PENNAUTIER

26-arrêté conjoint portant abrogation de l'arrêté conjoint n° 2014-1870 du 27 novembre 2014 autorisant la médicalisation de 2 places foyer de vie à PENNAUTIER géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11.

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et par M. le président du Conseil Départemental de l'Aude -

Arrêté conjoint N°2017-

**portant abrogation de l'arrêté conjoint n° 2014-1870 du 27 novembre 2014
autorisant la médicalisation de 2 places du Foyer de vie à Pennautier,
géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11**

Le Président du Conseil Départemental
de l'Aude,

La Directrice Générale de l'ARS
Occitanie,

- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L.312 et suivants ; L.313-1 à L.313-9, L.314-3, R.313-1 à R.313-10 et D.131-11 à D.313-14 ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Madame Monique CAVALIER ;
- VU** la décision ARS n°2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature ;
- VU** le schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale de l'ARS Languedoc-Roussillon ;
- VU** la délibération du Conseil Général en date du 24 Octobre 2014 approuvant le schéma unique des solidarités pour les années 2015 à 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2009-03 du 20 janvier 2009 autorisant la création d'un Foyer de vie pour adultes handicapés à Pennautier ;
- VU** l'arrêté n° 2008-13 du 18 juin 2008 autorisant la création d'un Centre d'accueil de jour à Pennautier ;
- VU** l'arrêté conjoint N°2014-1870 du 27 novembre 2014 portant autorisation de médicalisation de 02 places du Foyer de vie à Pennautier, géré par l'AFDAIM-ADAPEI 11 ;
- VU** le courrier en date du 18/03/2016 par lequel l'association AFDAIM-ADAPEI 11 gestionnaire du foyer de vie de Pennautier, a demandé à l'Agence Régionale de Santé l'abrogation de l'arrêté conjoint du 27 novembre 2014 autorisant la médicalisation de 2 places au sein du foyer de vie susmentionné ;

Considérant que l'association AFDAIM-ADAPEI 11 a formulé une demande expresse sollicitant l'abrogation de l'arrêté conjoint susvisé du 27 novembre 2014, autorisant la médicalisation de 2 places au sein du foyer de vie de Pennautier, dont elle est le gestionnaire ;

Considérant que la médicalisation des 2 places du foyer de vie à Pennautier, autorisée par l'arrêté conjoint susvisé du 27 novembre 2014 n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Sur proposition conjointe
du Délégué départemental de l'Aude
et du Directeur général des services du Département de l'Aude,

ARRETENT

ARTICLE 1 :

L'arrêté conjoint N°2014-1870 du 27 novembre 2014 portant autorisation de médicalisation de 02 places du Foyer de vie à Pennautier, géré par l'association AFDAIM-ADAPEI 11, est abrogé.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier FINESS comme suit :

Gestionnaire : Association AFDAIM-ADAPEI 11
Zone Industrielle Estagnol, Rue Nicolas Cugnot – CS 20001
11890 CARCASSONNE CEDEX

N° FINESS Entité Juridique : 11 078 608 4
N° SIREN : 775 555 691

Etablissement : Foyer de Vie de Pennautier
Domaine de la Canarde, Rue Maurice Grignon
11600 PENNAUTIER

N° FINESS Etablissement : 11 000 477 7
N° SIRET : 775 555 691 00044

Catégorie	Etab.	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
382	Foyer de vie pour adultes handicapés (FV)	936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés	11 - Hébergement complet internat	110 – Déficience intellectuelle (sans autre indication)	18	18
382	Foyer de vie pour adultes handicapés (FV)	936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés	21 – Accueil de Jour	110 – Déficience intellectuelle (sans autre indication)	09	09

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du Code de justice administrative, dans le délai de deux mois franc qui suit sa notification à l'association et sa publication pour les tiers, le présent arrêté conjoint peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (6 rue Pitot – 34003 Montpellier cedex 1).


ARTICLE 4 :

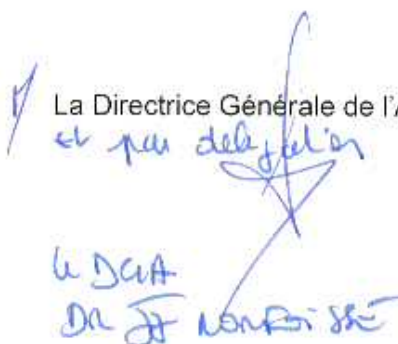
La directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'ARS Occitanie, le délégué départemental de l'Aude, le directeur général des services du Département de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté conjoint qui sera notifié à l'association AFDAIM-ADAPEI 11 de Carcassonne et publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie et du département de l'Aude.

Fait à Montpellier, le

24 MARS 2017

Le Président du Conseil Départemental
de l'Aude,


Pr/Le Président et sa délégation,
Le Directeur Général des Services,
Samuel FOURNIER


La Directrice Générale de l'ARS Occitanie,
et par délégation
le DCA
DR JF MONTBISSÉ

Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-27-004

27-DREAL - arrêté portant subdélégation de signature du
Dreal aux agents

27-arrêté portant subdélégation de signature du Dreal aux agents de la DREAL Occitanie niveau régional.

- signé par M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie -



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Secrétariat général

Affaire suivie par : Anne CALMET
Téléphone : 05 62 30 26 51
Télécopie : 05 62 30 27 49
Courriel : anne.calmet@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie Niveau régional

Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2017 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Didier KRUGER à :

- Monsieur Philippe MONARD, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Cyril PORTALEZ, directeur régional adjoint ;
- Madame Laurence PUJO, directrice régionale adjointe ;
- Madame Annie VIU, directrice régionale adjointe.

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom du préfet de région.

Article 2 - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

A) Personnel

- Mesdames Anne CALMET, secrétaire générale, Christine RUMAIN, secrétaire générale adjointe, et Christine DACHICOURT-COSSART, Cheffe de la Division RH/Formation, ainsi que :
 - Mesdames Catherine REMY, Émeline SEYER et Véronique VIALA et Monsieur Frédéric LE LOUS (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence, telles que prévues par le règlement intérieur, des agents relevant de leur autorité) ;
 - Madame Brigitte SERVIERES et Messieurs Serge MEDARD, Philippe RIBES et Andrzej ZAREMSKI (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence, telles que prévues par le règlement intérieur, des agents relevant de leur autorité) ;
- Madame Aurélie BOUSQUET, chargée de la Mission Pilotage régional, Madame Dominique BLANC et Monsieur Nicolas TRAVERS ;
- Mesdames Muriel CHAUVEL, chargée du cabinet et de la communication, et Brigitte PONCET ;
- Messieurs Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, et Philippe FRICOU, son adjoint ;
- Messieurs Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Jean-Marie COULOMB, son adjoint, ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Jean-Jacques DELIBES, Claire DOLLE, Didier LALOT, Cécile GHIONE, Nicolas MERY, Laurent MONTEL, Marie-Line POMMET, David RANFAING, Angélique ROUSSEY, Anne SABATIER ;
- Messieurs Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint,

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Olivier ANDRIEUX, Frédérique BADAROUX, Jonathan BOISSONNADE, Olivier CALVET, Michel JAURY, François LAMALLE, Marie-Pierre NERARD, Hervé ODORICO, Isabelle SAINT-PIERRE, Alex URBINO, Patrice WANDROL, chefs ou adjoints de départements ou de division à la direction Transports ;
- Mesdames et Messieurs Ghislaine BELIS, Bohalem BEGHENNOU, Céline CALMELS, Sophie CARLA, Patrick CROS, Jean-Jacques DELON, Isabelle DONGAY, Françoise DUCOS, Thierry GASULLA, Jocelyne GLEYSES, Laurent IMBERT, Patrick KOCH, Philippe LEGRAS, Joëlle MASSIP, Dominique OLIVIER, Pierre PAGES, Franck PUAU, Gilles RIERE, Edgard ROUI, Valérie VALLIN, Carole VOTTERO, responsables de pôles à la direction Transports (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence, telles que prévues par le règlement intérieur, des agents relevant de leur autorité) ;
- Mesdames Zoé MAHE, chef de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe, ainsi que :
 - Mesdames Aurélie LAURENS, Émilie PERRIER, chefs de département ; Madame et Messieurs Luc BARBE, Paul CHEMIN, Michaël DOUETTE, Stéphanie FLIPO, Gabriel LECAT, Jean-Pierre LECOEUR, Fabienne ROUSSET et Arnaud SOURNIA (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence, telles que prévues par le règlement intérieur, des agents relevant de leur autorité) ;
- Messieurs Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Frédéric DENTAND, son adjoint, ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Claire BASTY, Pauline CABIROL, Quentin GAUTIER, Christine GOMILA, Sébastien GRENINGER, Bernadette GUIOT-de-la-ROCHERE, Isabelle JORY, Bernard ODDO, Corinne TILLIER, Vincent VACHE, Laure VIE ;
- Messieurs Jean-Emmanuel BOUCHUT, chef de la Direction Aménagement, et Jean-Philippe GUERINET, son adjoint, ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Jocelyne BLASER, Olivier BRE, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, Muriel SAINT-SARDOS, Laurent TROIVILLE, Catherine VINAY et Louise WALTHER-VIEILLEDENT ;
- Madame Marie-Pierre DRIGET, cheffe de la Direction Appui Mutualisé, y compris pour les actes afférents à la gestion des membres des corps des adjoints administratifs de l'équipement visés par l'arrêté du 7 décembre 2010, et Monsieur Jean-Christophe RELIER, son adjoint, ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Christelle AUDIGIER-DUPEUX, Gil BOURDILLON, Sabrina BOURNONVILLE, Marylène BOUYSSOU, Laurent BRINOT, Isabelle CATELLA, Didier CAVALLERA, Annie CHESNEAU, Philippe CLERGUE, Renaud COSTESSEQUE, Michelle DOMAS, François DOYEN, Christine DUCOS-DEHAYE, Nathalie ESTEBES, Florence FABRY, Lucie ILHE-MARTINEZ, Catherine JARRY, Annie LOZANO, Najib MAHFOUDHI, Luc MAURO, Julien MERCÉ, Christian MONNIER, Eric PLANCHER, Florence RUELE, Leila TAHA (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence, telles que prévues par le règlement intérieur, des agents relevant de leur autorité) ;

- Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère ;
- Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
- Monsieur Jean NIQUET, chef par intérim de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers ;
- Messieurs Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, et Rémy CORTES, son adjoint ;
- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
- Monsieur Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot ;

pour ce qui concerne les ordres de mission ponctuels sur le territoire national, les congés annuels, et jours RTT des agents relevant de leur autorité ;

B) Responsabilité civile

- Mesdames Anne CALMET, secrétaire générale, et Christine RUMAIN, secrétaire générale adjointe ;

C) Gestion du patrimoine

- Mesdames Anne CALMET, secrétaire générale, et Christine RUMAIN, secrétaire générale adjointe ;

Article 3 - Subdélégation est également accordée :

A) pour les affaires relevant de leurs attributions, à :

- Mesdames Anne CALMET, secrétaire générale, et Christine RUMAIN, secrétaire générale adjointe, y compris la signature des ordres de mission permanents dans la région, le territoire français métropolitain et à l'étranger, des autorisations annuelles et ponctuelles d'utiliser un véhicule personnel et des autorisations annuelles de conduire un véhicule administratif.
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Christine DACHICOURT-COSSART, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Catherine REMY, Philippe RIBES, Brigitte SERVIERES, Émeline SEYER, Véronique VIALA et Andrzej ZAREMSKI ;
- Messieurs Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, et Philippe FRICOU, son adjoint ;
- Messieurs Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Jean-Marie COULOMB, son adjoint,
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Jean-Jacques DELIBES, Claire DOLLE, Didier LALOT, Cécile GHIONE, Nicolas MERY, Laurent MONTEL, Marie-Line POMMET, David RANFAING, Angélique ROUSSEY, Anne SABATIER ;

- Messieurs Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Olivier ANDRIEUX, Frédérique BADAROUX, Jonathan BOISSONNADE, Olivier CALVET, Michel JAURY, François LAMALLE, Marie-Pierre NERARD, Hervé ODORICO, Isabelle SAINT-PIERRE, Alex URBINO, Patrice WANDROL, chefs ou adjoints de division à la direction Transports ;
- Mesdames Zoé MAHE, cheffe de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe,
ainsi que :
 - Mesdames Aurélie LAURENS, Émilie PERRIER et Monsieur Michaël DOUETTE ; Monsieur Axandre CHERKAOUI pour les procédures L 411-2 ; Messieurs David DANEDE et Xavier NIVELEAU, en cas de besoin, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
- Messieurs Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Frédéric DENTAND, son adjoint,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Claire BASTY, Pauline CABIROL, Quentin GAUTIER, Christine GOMILA, Sébastien GRENINGER, Bernadette GUIOT-de-la-ROCHERE, Isabelle JORY, Bernard ODDO, Sandrine RICCIARDELLA, Virginie RIVIERE, Vincent VACHE, Ludivine VAN DUICK, Laure VIE ;
- Messieurs Jean-Emmanuel BOUCHUT, chef de la Direction Aménagement, et Jean-Philippe GUERINET, son adjoint ;
- Madame Marie-Pierre DRIGET, chef de la Direction Appui Mutualisé, et Monsieur Jean-Christophe RELIER, son adjoint ;
- Madame Aurélie BOUSQUET, chargée de la Mission Pilotage régional, Madame Dominique BLANC et Monsieur Nicolas TRAVERS ;
- Madame Muriel CHAUVEL, chargée du cabinet et de la communication ;
- Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère ;
- Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
- Monsieur Jean NIQUET, chef par intérim de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers ;
- Messieurs Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Monsieur Rémy CORTES, son adjoint ;
- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
- Monsieur Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot.

B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :

- Monsieur Patrice WANDROL, chef du Département Transports routiers, ainsi que Messieurs Olivier CALVET, Olivier ANDRIEUX, et Michel JAURY pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application;

C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroutes et voies express :

- Messieurs Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint, pour tous les actes nécessaires à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national, à l'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme et du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Madame Isabelle SAINT-PIERRE, Messieurs François LAMALLE, Hervé ODORICO, Franck PUAU et Alex URBINO, pour tous les actes précédents à l'exclusion supplémentaire des actes notariés lors d'acquisitions amiables d'immeubles suite à la mise en demeure des propriétaires et des arrêtés portant déclassement de voirie nationale et reclassement concomitant.

Article 4 - Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 02 mars 2017 sont abrogées.

Article 5 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le **27 MARS 2017**

Le directeur régional,

Didier KRUGER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-06-010

28-ARS - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement LABOSUD OC BIOLOGIE à Montpellier

*28- Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) LABOSUD OC BIOLOGIE à Montpellier, sise 335 rue Louis Lépine 34000 - MONTPELLIER.
- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -
- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

DECISION ARS OC 2016-2596

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) LABOSUD OC BIOLOGIE, sise 335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2014-1286 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes) ;

Vu le décret en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

Vu la décision ARS Oc N° 2016-1870 du 14 novembre 2016 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE, sise 335 rue Louis Lépine, 34000 MONTPELLIER ;

Vu la demande présentée par Monsieur Georges RUIZ, président de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE le 12 décembre 2016 ;

Vu les résolutions du comité de direction du 31 mai 2016 portant sur :

- la fermeture du site sis au 10 rue de la Margeride à Boujan sur Libron 34760,
- l'ouverture d'un nouveau site sis 12 rue de la Margeride à Boujan sur Libron 34760 ;

Vu la copie du bail à usage commercial contracté le 31 octobre 2016 par la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE auprès de la Société SAINT PRIVAT IMMO pour les locaux situés au 10 et 12 rue de la Margeride à Boujan sur Libron 34760 ;

Vu le rapport technique des pharmaciens inspecteurs de santé publique en date du 23 février 2017 relatif à l'aménagement du local sis 12 rue de la Margeride, 34760 Boujan sur Libron ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du code de la santé publique ;

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, en son article 7, III, 1°bis une autorisation administrative est accordée lorsqu'un laboratoire de biologie médicale ouvre un site nouveau, dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 du code de la santé de la santé publique, à condition de ne pas dépasser le même nombre total de sites ouverts au public ;

Considérant que l'ouverture du nouveau site projetée s'effectue dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 précité et ne conduit pas à dépasser le même nombre total de sites ouverts au public, en ce que l'ouverture des nouveaux sites est corrélée à la fermeture d'un site ;

Considérant que le nouveau local sis 12 rue de la Margeride à Boujan sur Libron 34760, permet un exercice de la biologie médicale avec accueil du public, dans le respect des conditions déterminées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 7 de l'ordonnance n° 2010-49 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale LABOSUD OC BIOLOGIE satisfait aux exigences fixées, par l'article 7, I de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, pour ce qui concerne l'accréditation,

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 06 mars 2017, le laboratoire de biologie médicale LABOSUD OC BIOLOGIE, n° FINESS d'entité juridique 340019306, dont le siège est situé 335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée LABOSUD OC BIOLOGIE, est autorisé à fonctionner sur les 79 sites suivants :

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

1.	30 rue du Trident 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018571,
2.	Clinique Via Domitia, chemin des Alicantes 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018597,
3.	23 boulevard Diderot 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018589,
4.	2, quai du général de Gaulle 30300 BEAUCAIRE, ouvert au public, n° FINESS 300013380,
5.	15 avenue Frédéric Mistral 30220 AIGUES MORTES, ouvert au public, n° FINESS 300013398,
6.	38 quai du 19 mars 1962 30240 LE GRAU DU ROI, ouvert au public, n° FINESS 300013406,
7.	90 rue de la Sauge ZAC Saint Antoine 34130 SAINT AUNES, ouvert au public, n° FINESS 340018605,
8.	29 rue Guillaume Janvier 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018621,
9.	22 rue Saint Louis 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018639,
10.	21 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019314,
11.	19, avenue de l'Esplanade 34150 GIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018654,
12.	9bis avenue du général de Gaulle 34140 MEZE, ouvert au public, n° FINESS 340018662,
13.	26 rue Frédéric Mistral 34110 FRONTIGNAN, ouvert au public, n° FINESS 340018670,
14.	7, avenue du Général de Gaulle 34560 POUSSAN, ouvert au public, n° FINESS 340018688,
15.	65 route de Lavérune 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018696,
16.	1737 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018704,
17.	58 route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018712,
18.	1830 boulevard de la Liberté 34830 CLAPIERS, ouvert au public, n° FINESS 340018720,
19.	2, place du Castellans 30540 MILHAUD, ouvert au public, n° FINESS 300013414,
20.	4-5, place du Nombre d'or 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018746,
21.	9 boulevard Emile Zola 34590 MARSILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340018753,
22.	2 avenue Monteroni d'Arbia 34920 LE CRES, ouvert au public, n° FINESS 340018761,
23.	1 rue Emilien Dumas 30250 SOMMIERES, ouvert au public, n° FINESS 300013422,
24.	8 route de Lodève Celleneuve 34080 MONTPELLIER ouvert au public, n° FINESS 340018779,
25.	3 Centre commercial de la Couronne 34160 CASTRIES, ouvert au public, n° FINESS 340018787,
26.	79 place Paul Valéry 34280 LA GRANDE MOTTE, ouvert au public, n° FINESS 340018803,
27.	route de Nîmes 30980 SAINT DIONIZY, ouvert au public, n° FINESS 300013430,
28.	rue Emile Zola 30600 VAUVERT, ouvert au public, n° FINESS 300013448,
29.	45, rue de l'Hortus 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018811,
30.	21, rue du Général de Gaulle 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019330,
31.	100 avenue de Palavas 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019322,
32.	10 boulevard D. Casanova 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019488,
33.	142, esplanade de l'Ortet 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, ouvert au public, n° FINESS 340019496,
34.	2 bis, square des Volontaires Biterrois 34500 BEZIERS, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation , n° FINESS 340019686,
35.	ZAE l'Audacieuse 34480 MAGALAS, ouvert au public, n° FINESS 340019694,
36.	24 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT, ouvert au public, n° FINESS 340019710,
37.	6 bis, avenue de la Liberté 34700 LODEVE, ouvert au public, n° FINESS 340019728,
38.	220 boulevard Pénélope 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018365,
39.	1 quai des Tanneurs 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018381,
40.	25 rue de Clémentville 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018399,
41.	allée Jacques Brel, Le Prado Del Sol 34470 PEROLS, ouvert au public, n° FINESS 340018829,
42.	527 avenue Louis Ravas 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018845,
43.	1 rue des Coustoulies 34670 BAILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340019637,
44.	20 rue Achille Vacassy 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340019645,
45.	41, impasse des trois pointes 34980 SAINT GELY DU FESC, ouvert au public, n° FINESS 340019835,
46.	Forum médica Rond-Point de l'Europe 34970 LATTES, ouvert au public, n° FINESS 340019843,
47.	6, place du 14 juillet 34120 PEZENAS, ouvert au public, n° FINESS 340019850,
48.	62, avenue de la Justice de Castelnaud 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019876,
49.	335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019868,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

50.	163, boulevard de la Liberté 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340018738,
51.	36 boulevard Buisson Bertrand 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019405,
52.	93 avenue de Barcelone 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340020536,
53.	53 allée Paul Riquet 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021179,
54.	12 rue de la Margeride 34760 BOUJAN SUR LIBRON, ouvert au public, n° FINESS 340021187,
55.	5, rue du Docteur Fleming 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021393,
56.	550, avenue du Colonel Pavelet 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, n° FINESS 340022854,
57.	141 rue Paul Bringuier 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisés des examens de biologie médicale en vue d'établir un diagnostic prénatal n° FINESS 340018373,
58.	88, rue de la 32eme 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340022011,
59.	10 place Joseph Boudouresques 34190 GANGES, ouvert au public, n° FINESS 340021963.
60.	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331,
61.	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307,
62.	35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013323
63.	20 bis rue Vincent 30320 Marguerittes, ouvert au public, n° FINESS : 300013315,
64.	1 Boulevard des Lices 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130039217,
65.	45 rue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013505,
66.	22 rue de la République 30500 Saint Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513,
67.	6 rue Salengro 13210 Saint Rémy de Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207,
68.	13, rue Pasteur 30110 La Grand Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976,
69.	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint Christol les Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984,
70.	5 rue de la République 13310 Saint Martin de Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601,
71.	6 boulevard Jean Jaures 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992,
72.	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099,
73.	12 place des Martyrs 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539,
74.	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades » II 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497,
75.	85 avenue des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521.
76.	28 avenue Docteur Morel 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910,
77.	Laboratoire «Girardon», 40 boulevard Victor Hugo, 13150 Tarascon, n° FINESS : 130040223,
78.	Laboratoire « Jeanne d'Arc », 7 rue Nicolas Saboly, 13637 Arles cedex, n° FINESS 130040231,
79.	Laboratoire « St Yves » 24 rue Amédée Pichot, 13200 ARLES, N° FINESS 130040249,

Article 2 : A compter du 30 juin 2017, le laboratoire de biologie médicale LABOSUD OC BIOLOGIE, n° FINESS d'entité juridique 340019306, dont le siège est situé 335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée LABOSUD OC BIOLOGIE, est autorisé à fonctionner sur les 78 sites suivants :

1.	30 rue du Trident 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018571,
2.	Clinique Via Domitia, chemin des Alicantes 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018597,
3.	23 boulevard Diderot 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018589,
4.	2, quai du général de Gaulle 30300 BEAUCAIRE, ouvert au public, n° FINESS 300013380,
5.	15 avenue Frédéric Mistral 30220 AIGUES MORTES, ouvert au public, n° FINESS 300013398,
6.	38 quai du 19 mars 1962 30240 LE GRAU DU ROI, ouvert au public, n° FINESS 300013406,
7.	90 rue de la Sauge ZAC Saint Antoine 34130 SAINT AUNES, ouvert au public, n° FINESS 340018605,
8.	29 rue Guillaume Janvier 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018621,
9.	22 rue Saint Louis 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018639,
10.	21 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019314,
11.	19, avenue de l'Esplanade 34150 GIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018654,
12.	9bis avenue du général de Gaulle 34140 MEZE, ouvert au public, n° FINESS 340018662,
13.	26 rue Frédéric Mistral 34110 FRONTIGNAN, ouvert au public, n° FINESS 340018670,
14.	7, avenue du Général de Gaulle 34560 POUSSAN, ouvert au public, n° FINESS 340018688,
15.	65 route de Lavérune 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018696,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

16.	1737 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018704,
17.	58 route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018712,
18.	1830 boulevard de la Liberté 34830 CLAPIERS, ouvert au public, n° FINESS 340018720,
19.	2, place du Castellas 30540 MILHAUD, ouvert au public, n° FINESS 300013414,
20.	4-5, place du Nombre d'or 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018746,
21.	9 boulevard Emile Zola 34590 MARSILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340018753,
22.	2 avenue Monteroni d'Arbia 34920 LE CRES, ouvert au public, n° FINESS 340018761,
23.	1 rue Emilien Dumas 30250 SOMMIERES, ouvert au public, n° FINESS 300013422,
24.	8 route de Lodève Celleneuve 34080 MONTPELLIER ouvert au public, n° FINESS 340018779,
25.	3 Centre commercial de la Couronne 34160 CASTRIES, ouvert au public, n° FINESS 340018787,
26.	79 place Paul Valéry 34280 LA GRANDE MOTTE, ouvert au public, n° FINESS 340018803,
27.	route de Nîmes 30980 SAINT DIONIZY, ouvert au public, n° FINESS 300013430,
28.	rue Emile Zola 30600 VAUVERT, ouvert au public, n° FINESS 300013448,
29.	45, rue de l'Hortus 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018811,
30.	21, rue du Général de Gaulle 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019330,
31.	100 avenue de Palavas 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019322,
32.	10 boulevard D. Casanova 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019488,
33.	142, esplanade de l'Ortet 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, ouvert au public, n° FINESS 340019496,
34.	2 bis, square des Volontaires Biterrois 34500 BEZIERS, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation , n° FINESS 340019686,
35.	ZAE l'Audacieuse 34480 MAGALAS, ouvert au public, n° FINESS 340019694,
36.	24 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT, ouvert au public, n° FINESS 340019710,
37.	6 bis, avenue de la Liberté 34700 LODEVE, ouvert au public, n° FINESS 340019728,
38.	220 boulevard Pénélope 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018365,
39.	1 quai des Tanneurs 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018381,
40.	25 rue de Clémentville 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018399,
41.	allée Jacques Brel, Le Prado Del Sol 34470 PEROLS, ouvert au public, n° FINESS 340018829,
42.	527 avenue Louis Ravas 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018845,
43.	1 rue des Coustoulies 34670 BAILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340019637,
44.	20 rue Achille Vacassy 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340019645,
45.	41, impasse des trois pointes 34980 SAINT GELY DU FESC, ouvert au public, n° FINESS 340019835,
46.	Forum médica Rond-Point de l'Europe 34970 LATTES, ouvert au public, n° FINESS 340019843,
47.	6, place du 14 juillet 34120 PEZENAS, ouvert au public, n° FINESS 340019850,
48.	62, avenue de la Justice de Castelnau 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019876,
49.	335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019868,
50.	163, boulevard de la Liberté 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340018738,
51.	36 boulevard Buisson Bertrand 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019405,
52.	93 avenue de Barcelone 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340020536,
53.	53 allée Paul Riquet 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021179,
54.	12 rue de la Margeride 34760 BOUJAN SUR LIBRON, ouvert au public, n° FINESS 340021187,
55.	5, rue du Docteur Fleming 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021393,
56.	550, avenue du Colonel Pavelet 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, n° FINESS 340022854,
57.	141 rue Paul Binguier 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisés des examens de biologie médicale en vue d'établir un diagnostic prénatal n° FINESS 340018373,
58.	88, rue de la 32eme 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340022011,
59.	10 place Joseph Boudouresques 34190 GANGES, ouvert au public, n° FINESS 340021963.
60.	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331,
61.	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307,
62.	20 bis rue Vincent 30320 Marguerittes, ouvert au public, n° FINESS : 300013315,
63.	1 Boulevard des Lices 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130039217,
64.	45 rue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013505,
65.	22 rue de la République 30500 Saint Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

66.	6 rue Salengro 13210 Saint Rémy de Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207,
67.	13, rue Pasteur 30110 La Grand Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976,
68.	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint Christol les Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984,
69.	5 rue de la République 13310 Saint Martin de Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601,
70.	6 boulevard Jean Jaures 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992,
71.	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099,
72.	12 place des Martyrs 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539,
73.	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades » Il 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497,
74.	85 avenue des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521.
75.	28 avenue Docteur Morel 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910,
76.	Laboratoire «Girardon», 40 boulevard Victor Hugo, 13150 Tarascon, n° FINESS : 130040223,
77.	Laboratoire « Jeanne d'Arc », 7 rue Nicolas Saboly, 13637 Arles cedex, n° FINESS 130040231,
78.	Laboratoire « St Yves » 24 rue Amédée Pichot, 13200 ARLES, N° FINESS 130040249,

Article 3 : Il est dirigé par les biologistes coresponsables :

1. AYMES PENOCHET Christine, biologiste médical, médecin,
2. BACH-WILLEMEN Chantal, biologiste médical, pharmacien,
3. BALDO Alexandre, biologiste médical, pharmacien,
4. BARTHES Joël, biologiste médical, médecin,
5. BENSAMMAR Lélia, biologiste médical, pharmacien,
6. BLACHON Christophe, biologiste médical, pharmacien,
7. BONNARIC Jacques, biologiste médical, pharmacien,
8. BONNEFILLE Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
9. BONNETON Régine, biologiste médical, pharmacien,
10. BONNIOL Chantal, biologiste médical, pharmacien,
11. BOUAZIZ Sami, biologiste médical, médecin,
12. BOULET Karine, biologiste médical, pharmacien,
13. BRAHIC-DELGERY Pascale, biologiste médical, pharmacien,
14. BRESSY Jacques, biologiste médical, pharmacien,
15. BRETON Alain, biologiste médical, pharmacien,
16. BRINGUIER Paul, biologiste médical, pharmacien,
17. CALAS Olivier, biologiste médical, pharmacien,
18. CASTERAN Marie-Christine, biologiste médical, pharmacien,
19. CORDOBA Franck, biologiste médical, médecin,
20. COULON Guillaume, biologiste médical, pharmacien,
21. CUENANT Michèle, biologiste médical, pharmacien,
22. DARMON Michel, biologiste médical, pharmacien,
23. DELAGE MOREAU Catherine, biologiste médical, pharmacien,
24. DROUILLARD Béatrice, biologiste médical, pharmacien,
25. DUMAS François, biologiste médical, médecin,
26. DUMAS Pascal, biologiste médical, médecin,
27. EHRHARD Yohann, biologiste médical, médecin,
28. EL MARRAKI Abdelkader, biologiste médical, pharmacien,
29. FILIPPA Nathalie, biologiste médical, médecin,
30. FOUCAULT Olivier, biologiste médical, pharmacien,
31. GARCIA Corinne, biologiste médical, médecin,
32. GILLES Christian, biologiste médical, pharmacien,
33. GINESTY Françoise, biologiste médical, pharmacien,
34. GINESTY Marylise, biologiste médical, pharmacien,
35. GRANGIER Pierre, biologiste médical, pharmacien,
36. HAMELIN Guy, biologiste médical, pharmacien,
37. HOTTIER Thomas, biologiste médical, médecin,
38. ILARDO Nathalie, biologiste médical, pharmacien,
39. KRUST Pierre, biologiste médical, médecin,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

40. LAMY Pierre-Jean, biologiste médical, pharmacien,
41. LEVASSEUR Anne, biologiste médical, pharmacien,
42. LEVY Lydia, biologiste médical, pharmacien,
43. MAHIEU Béatrice, biologiste médical, médecin,
44. MAURICE Christian, biologiste médical, pharmacien,
45. MION Pierre, biologiste médical, médecin,
46. MIROUSE Eugénie, biologiste médical, pharmacien,
47. MONIER Frédérique, biologiste médical, pharmacien,
48. MOYNIER Pierre, biologiste médical, pharmacien,
49. OLEJNIK Yan, biologiste médical, pharmacien,
50. PAGES Isabelle, biologiste médical, médecin,
51. PAILLISSON Jocelyne, biologiste médical, pharmacien,
52. PALEIRAC Didier, biologiste médical, pharmacien,
53. PANABIÈRES Olivier, biologiste médical, pharmacien,
54. PASTERIS Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
55. PICOU Elisabeth, biologiste médical, médecin,
56. PONSEILLE Benoît, biologiste médical, médecin,
57. PORTAL Christine, biologiste médical, pharmacien,
58. QUERE Guillaume, biologiste médical, pharmacien,
59. RAHIL Haïssam, biologiste médical, médecin,
60. RAMON Françoise, biologiste médical, pharmacien,
61. REAL Jean-Michel, biologiste médical, médecin,
62. REGNIER VIGOUROUX Gilles, biologiste médical, médecin,
63. ROSTAIN Vanessa, biologiste médical, pharmacien,
64. ROUCAUTE Thomas, biologiste médical, médecin,
65. RUIZ Georges, biologiste médical, pharmacien,
66. SANGUINET Pierre, biologiste médical, médecin.
67. SAUVÈRE MERMIER Guilaine, biologiste médical, pharmacien,
68. SFERLAZZA Pierre, biologiste médical, pharmacien,
69. SOLIGNAC Gilles, biologiste médical, pharmacien,
70. SOULIE Jean-Noël, biologiste médical, pharmacien,
71. STEFANOVIC Jean-Louis, biologiste médical, pharmacien,
72. STOFFEL Yann, biologiste médical, médecin,
73. TEISSIER Guillaume, biologiste médical, médecin,
74. VIANEY-PASTERIS Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
75. VILBAS Florence, biologiste médical, pharmacien,
76. WIDEMANN Vincent, biologiste médical, médecin.
77. ACHARD Dominique, biologiste médical, pharmacien,
78. ALFONSI Pierre-Antoine, biologiste médical, pharmacien,
79. BALAVOINE Muriel, biologiste médical, médecin,
80. BEBIN Frédérique, biologiste médical, médecin,
81. BONIDAN Martine, biologiste médical, pharmacien,
82. CHARRIER Frédéric, biologiste médical, pharmacien,
83. CHAGNON-JANCZAK Catherine, biologiste médical, pharmacien,
84. D'UVA Céline, biologiste médical, médecin,
85. DAUMAS Yannick, biologiste médical, pharmacien,
86. DEQUEN Laurent, biologiste médical, pharmacien,
87. DUMET Catherine, biologiste médical, pharmacien,
88. FABRE Frédéric, biologiste médical, pharmacien,
89. FAYON Jean-Pierre, biologiste médical, pharmacien,
90. FORNARO Marie-Claire, biologiste médical, pharmacien,
91. GAILLARD Christian, biologiste médical, pharmacien,
92. GARROS Sophie, biologiste médical, pharmacien,
93. GIRARDON Luc, biologiste médical, pharmacien,
94. GRANDHOMME Marie, biologiste médical, pharmacien,
95. JOURDAN Guy, biologiste médical, médecin,
96. LAMARTI Hatim, biologiste médical, pharmacien,
97. LONGUET Arnaud, biologiste médical, pharmacien,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

98. MARSON Benjamin, biologiste médical, pharmacien,
99. MAURIN Brigitte, biologiste médical, pharmacien,
100. MONNERET Ivan, biologiste médical, pharmacien,
101. MOREAU Olivier, biologiste médical, pharmacien
102. PASCHE Catherine, biologiste médical, pharmacien,
103. POIREY Bruno, biologiste médical, pharmacien,
104. PONCET Christine, biologiste médical, pharmacien
105. RICHARD Yves, biologiste médical, pharmacien,
106. ROLLIN Karine, biologiste médical, pharmacien,
107. SCHLUP Nicolas, biologiste médical, pharmacien,
108. SERRES Christian, biologiste médical, pharmacien,
109. VALLAURI Geneviève, biologiste médical, pharmacien,
110. VASCHETTI Gilles, biologiste médical, pharmacien.

Article 2 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée aux agences régionales de Santé Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, ou pour les tiers, sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai à compter de sa notification ou sa publication.

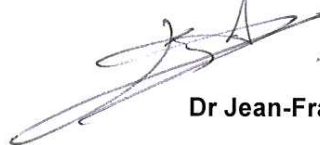
Article 4 : La présente décision est notifiée au Président de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE. Une copie est adressée au :

- Préfet du département de l'Hérault,
- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur,
- Directeur Général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
- Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins de l'Hérault,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault,
- Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de l'Hérault,
- Directeur du Régime Social des Indépendants d'Occitanie,
- Directeur Général du Comité Français d'accréditation.

Article 5 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Hérault et de la Préfecture des régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à MONTPELLIER, le 06 mars 2017

P/ la Directrice Générale et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Dr Jean-François RAZAT

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-009

**29-ARS -arrêté portant renouvellement de l'autorisation
IEM LA CIGALE à NIMES**

*29-arrêté portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut pour déficient moteur IEM LA CIGALE à NIMES géré par l'Association des parents et amis des enfants handicapés moteurs.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE L'INSTITUT
POUR DEFICIENT MOTEUR (I.E.M.) « LA CIGALE »
A NIMES (30)GERE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES
ENFANTS HANDICAPES MOTEURS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial n°950062 du 3 février 1995, relatif à l'IME « La cigale » situé à Nîmes (30) et géré par l'Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapés Moteurs, portant autorisation de fonctionnement de l'IME « La Cigale »;

VU le dernier arrêté n°2011 - 2199 du 22 décembre 2011, portant modification de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif « La Cigale » à Nîmes, géré par l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteur (A.P.A.E.H.M.) ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'I.E.M « La Cigale » à Nîmes a été réceptionné le 15 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 31 décembre 2015 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'I.E.M « La Cigale », situé à Nîmes (30) a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 53 places/lits.
L'âge du public accueilli est compris entre 6 à 20 ans.
Ces places sont réparties en fonction du type de déficiences, soit :

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

A.P.A.E.H.M N° FINESS EJ : 30 000 075 9

Identification de l'établissement principal:

I.E.M LA CIGALE N° FINESS : 30 078 054 1

Code catégorie établissement : 192 INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (I.E.M.)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	420	Déficience Motrice avec Troubles Associés	6 à 20 ans	11	Hébergement complet Internat	14
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	420	Déficience Motrice avec Troubles Associés	6 à 20 ans	13	Semi-Internat	22
901	Education Générale et soins spécialisés Enfants Handicapés	500	Polyhandicap	6 à 20 ans	13	Semi-Internat	17

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-010

**30-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation
IME ROCHEBELLE à ALES**

*30- arrêté portant renouvellement de l'autorisation IME ROCHEBELLE à ALES géré par l'association des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI 30).
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF IME « ROCHEBELLE »
A ALES (30) GERE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS DE PERSONNES
HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS (U.N.A.P.E.I 30)**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial de 1968 portant création du Centre d'Entraînement au Travail de Rochebelle pour accueillir « 30 débilés mentaux profonds semi-éducables et 15 débilés moyens des deux sexes âgés de 14 à 20 ans » situé à Alès géré par l'A.A.P.E.I ;

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2011-2198 du 22 décembre 2011, relatif à l'établissement Institut Médico-Educatif IME « Rochebelle » situé à Alès (30), portant modification de l'autorisation de l'IME Rochebelle à Alès (30), géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Nîmes (30) a été réceptionné le 26 mars 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par l'U.N.A.P.E.I 30 n'ont pas permis de fonder le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 31 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 7 juin 2016;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Nîmes (30);

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'établissement l'Institut Médico-Educatif « Rochebelle » situé à Alès (30) a été renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 43 places.
L'âge du public accueilli est compris entre 12 et 20 ans.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

U.N.A.P.E.I 30 N° FINESS EJ : 30 078 688 6

Identification de l'établissement principal:

IME ROCHEBELLE N° FINESS : 30 078 068 1

Code catégorie établissement : 183 Institut Médico-Educatif (I.M.E)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
902	Education Profession.& Soins Spécial. Enfants Handicapés	115	Retard Mental Moyen	12 à 20 ans	11	Hébergement Complet Internat	19
					13	Semi-Internat	24

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (U.N.A.P.E.I 30) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-011

31-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation IME LES PLATANES à NIMES

*31- arrêté portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut médico-éducatif IME LES
PLATANES NIMES géré par l'Association d'aide aux enfants déficients mentaux.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) « LES PLATANES »
A NIMES (30) GERE PAR L'ASSOCIATION D'AIDE AUX ENFANTS
DEFICIENTS MENTAUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial n°930373 du 06 mai 1993, relatif à l'Institut Médico Educatif « Les Platanes » situé à Nîmes géré par l'Association d'Aide aux Enfants Déficiants Mentaux, portant agrément de l'IME « Les Platanes »;

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2015-654 du 26 février 2015 portant autorisation d'extension de capacité de 3 places de semi-internat de l'Institut Médico-Educatif (IME) « LES PLATANES » à Nîmes géré par l'association d'aide aux enfants déficients mentaux, portant la capacité du service de 72 à 75 places;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'IME Les platanes à Nîmes a été réceptionné le 24 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction de ce rapport d'évaluation externe et les recommandations ou observations formulées par le courrier du 31 décembre 2015 sont de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'IME Les platanes, situé à Nîmes (30) a été renouvelée par tacite reconduction à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 75 places.
L'âge du public accueilli est compris entre 5 ans et 20 ans.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association d'Aide aux Enfants Déficients Mentaux N° FINESS EJ : 300 000 411

Identification de l'établissement principal:

IME Les platanes N° FINESS : 300 780 707

Code catégorie établissement : 183 Institut Médico-Educatif (IME)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
901	Educ.générale et soins spéc. Enfants Handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	5 à 14 ans	13	Semi-Internat	38
902	Educ.profession.et soins spéc. Enfants Handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	14 à 20 ans	13	Semi-Internat	33
654	Hébergement Spécialisé pour enfants et ado.handicapés	110	Déficience intellectuelle (SAI)	5 à 20 ans	15	Placement en famille d'accueil	4

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association d'Aide aux Enfants Déficients Mentaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Olivia LEVRIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-16-012

**32-ARS - arrêté portant renouvellement de l'autorisation
ESAT LA CEZARENQUE à CONCOULES**

*32- arrêté portant renouvellement de l'autorisation ESAT LA CEZARENQUE à CONCOULES
géré par l'Association régionale d'entraide diversifiée (ARED).
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
(E.S.A.T.) « LA CEZARENQUE » A CONCOULES (30)
GERE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE D'ENTRAIDE DIVERSIFIEE (ARED)**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, modifiée par la décision n°2016-1221 en date du 26 août 2016;

VU l'arrêté d'autorisation initial du 23 novembre 1976 portant agrément à la Ferme d'Aide par le Travail située à Concoules (30);

VU le dernier arrêté d'autorisation n° 2007-284-2 du 11 octobre 2007, relatif à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) géré par l'ARED, modifiant l'arrêté n° 2007-274-9 d'autorisation d'extension de capacité de 8 places à l'établissement et service d'aide par le travail « La Cézarenque »;

VU la circulaire n° DGCS/SD5C/2001/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT que le rapport d'évaluation externe de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) a été réceptionné le 4 février 2015 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'instruction du rapport d'évaluation externe déposé par l'Association Régionale d'Entraide Diversifiée (ARED) n'ont pas permis de fonder le renouvellement tacite de l'autorisation ;

CONSIDERANT que suite à l'injonction envoyée à l'organisme gestionnaire le 15 décembre 2015, un dossier de demande de renouvellement a bien été déposé par le gestionnaire le 27 mai 2016 ;

CONSIDERANT que le résultat de l'instruction du dossier de demande de renouvellement déposé est de nature à fonder le renouvellement de l'autorisation de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30);

ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'autorisation accordée à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail E.S.A.T « La Cézarenque » à Concoules (30) a été renouvelée à compter du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 04/01/2032.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 90 places.

Article 3 : Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

ARED N° FINESS EJ : 30 000 091 6

Identification de l'établissement principal:

ESAT LA CEZARENQUE N° FINESS : 30 078 393 3

Code catégorie établissement : 246 Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
908	Aide par le Travail pour Adultes Handicapés	010	Tous Types de Déficiences Pers. Handicap. (sans autre indic.)	13	Semi-Internat	90

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations internes et externes réglementaires

Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Délégué Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président de l'Association Régionale d'Entraide Diversifiée (ARED) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

A Montpellier, le. 16 MARS 2017

P/La Directrice Générale
Et par délégation
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie Site
Toulouse


Olivia LEVRIER